

2025

RAPPORT
ANNUEL



SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

SOMMAIRE

p. 04	Le mot du Président
p. 06	Un passage de relais bien préparé
p. 08	La cartographie du territoire
p. 10	Tendances globales 2025
p. 12	Les temps forts 2025
p. 15	INFORMER ET FORMER ou comment prévenir la production de déchets
p. 23	TRANSPORTER ET TRIER ou comment limiter l'impact environnemental du traitement des déchets
p. 29	VALORISER POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE ou comment faire des déchets une ressource
p. 36	L'organigramme des services
p. 38	Nos agents, une force pour le Syndicat

Dans ce rabat, retrouvez le rapport technique et financier (RTF)
et la cartographie du territoire du Syndicat Mixte du Département de l'Oise.



Philippe Marini
Président du SMDO
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne

LES ANNÉES 2025-2026 : CONSTRUCTION ET ANNIVERSAIRE !

Trente ans en 2026 ! Notre Syndicat organise le transport et le traitement des déchets ménagers des habitants du département de l'Oise depuis 30 années...

Ça pèse : plus de douze millions de tonnes traitées, avec cette volonté commune de réduire, recycler et valoriser un maximum de ces déchets en arrêtant de recourir à l'enfouissement !

C'est aussi un autre anniversaire : **les 25 ans du transport ferroviaire** de nos déchets. Cette caractéristique exemplaire est quasiment unique en France : elle marque la volonté des élus du département et de notre Syndicat de limiter les impacts sur l'environnement.

Les prochaines années s'ouvriront, je l'espère, sur la voie d'eau, avec le développement du transport fluvial depuis notre site de Villers-Saint-Paul.

Les années 2025 et 2026 sont aussi des années marquées par des réalisations structurantes :

- **L'inauguration de la troisième ligne de traitement de notre Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul, le 25 septembre 2025.**
Cet équipement renforce encore notre indépendance face à l'enfouissement, en favorisant davantage la production d'énergie sous forme d'électricité et de chaleur.
- **La réalisation et la mise en œuvre de deux réseaux de chaleur :** l'un connectant notre usine à la commune de Villers-Saint-Paul, l'autre la raccordant à la chaufferie de Creil, permettant aux locataires de Oise Habitat d'accéder à une stabilité durable du prix de la chaleur, pour au moins 25 ans. De plus, ce réseau renforce une réelle « économie circulaire » avec le raccordement d'administrations publiques et d'acteurs industriels proches. Je remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation de ces réseaux de chaleur, et particulièrement les maires des communes traversées : Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul et Creil, qui ont supporté les contraintes liées aux travaux en 2025, début 2026.

Pour ce nouveau mandat, les projets du Syndicat ne manquent pas :

- **développement du transport fluvial ;**
- **création d'un quai de transfert sur la zone ouest du département : Bresles ;**
- **réalisation de nouvelles déchetteries : Crépy-en-Valois, Lachapelle-aux-Pots et Villers-Saint-Paul.**

MAIS POUR LE MOMENT, PLACE AU BILAN DE L'ANNÉE 2025 !

Le SMDO n'a pas à rougir de ses performances observées :

- **réduction des ordures ménagères**, avec l'effort de tous de mieux trier et de favoriser le réemploi ainsi que la réduction des déchets à la source ;
- **augmentation des performances de tri** des emballages et papiers... des efforts sont encore à fournir en zones urbaines : un des enjeux du nouveau mandat...

Ces résultats sont révélateurs du travail des équipes d'élus, de techniciens et des collectivités adhérentes du SMDO. Le nouveau mandat devra s'attacher à renforcer la communication et la pédagogie auprès des habitants pour continuer à modifier les comportements afin d'améliorer encore ces résultats.

Je ne peux dresser un bilan sans souligner la grande stabilité budgétaire du SMDO. **La contribution toutes taxes comprises (TTC) par habitant est en baisse de 13 % entre 2021 (55,69 €) et 2026 (48,59 €)** face à l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et à l'inflation de 30 % sur la même période.

Enfin, je tenais à saluer deux personnes qui ont quitté leurs fonctions en 2026. Il s'agit de :

- **Corry Neau**, fidèle Vice-Présidente aux finances, élue du SMDO depuis mai 2001. Corry Neau a fait le choix de ne pas se représenter aux élections municipales 2026. Je remercie très sincèrement Corry pour toutes ces années passées au service du Syndicat.
- **Nathalie Duval**, directrice des finances, partie à la retraite en avril 2026 : véritable « chef d'orchestre » des finances, au côté de la direction du Syndicat. Nathalie Duval va continuer de jouer sa partition avec les chiffres et la finance, dans le cadre d'un mandat municipal. Je lui souhaite une excellente retraite !

UN PASSAGE DE RELAIS BIEN PRÉPARÉ



Corry Neau

Vice-Présidente du SMDO,
en charge des finances



Nathalie Duval

Directrice des finances

Respectivement Vice-Présidente du SMDO en charge des Finances et directrice des Finances, Corry Neau et Nathalie Duval quittent le Syndicat, après plus de deux décennies de bons et loyaux services. Toutes deux reviennent sur les évolutions qu'elles ont accompagnées et les perspectives ouvertes.

Quelles différences voyez-vous entre le SMDO d'aujourd'hui et le Syndicat que vous avez connu à vos débuts ?

Nathalie Duval : En premier, son périmètre. En 1996, le SMVO [Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise] comptait 256 communes adhérentes contre 575 pour le SMDO qui couvre désormais 90 % du département de l'Oise. En second, les infrastructures avec des évolutions notables, puisque nous avons vu naître le Centre de Tri en 2003 et le Centre de Valorisation Énergétique en 2004, dont nous avons observé les évolutions comme on regarde un enfant grandir, se renforcer, s'adapter.

Corry Neau : Cela a permis d'augmenter les tonnages traités, tout en veillant à limiter le trafic routier, grâce au développement du transport ferroviaire qui fait aussi partie de nos spécificités. C'est enfin notre réseau de déchetteries qui s'est considérablement étendu, depuis la création des trois premières déchetteries en 2001 : il en compte aujourd'hui 51, dont 40 gérées intégralement par le SMDO.

Qu'est-ce qui a guidé les décisions qui ont permis ces évolutions ?

CN : La priorité a toujours été de rendre le meilleur service à nos habitants, de faire des choix dans l'intérêt général et avec la volonté d'être toujours précurseurs dans nos choix. D'ailleurs, à chaque fois que nous participons à un forum, un congrès, des assises, le SMDO est souvent cité en exemple. La chance d'être un syndicat soudé, quelle que soit la diversité politique des collectivités adhérentes, a toujours joué dans le bon sens.

ND : Réflexion collective et unité, mais aussi anticipation et innovation ont toujours été les maîtres mots qui nous ont guidés ; c'est ainsi que nous avons répondu à différents appels à projets, par exemple pour moderniser le Centre de Tri, ou encore procéder à l'extension des consignes de tri et au déploiement du tri hors foyer.

Qu'en est-il des impacts financiers de ces extensions et modernisations successives ?

ND : Le coût du transport et du traitement des déchets par habitant est aujourd'hui moins élevé qu'en 2021, malgré l'augmentation de la TGAP [taxe générale sur les activités polluantes], malgré l'inflation et la hausse du coût de l'enfouissement. Ce coût à l'année représente moins de 52 € par habitant, soit à peine le prix d'une baguette de pain par semaine. Nous sommes parvenus à ce résultat grâce à une recherche permanente d'optimisation des coûts. Les 16 % d'inflation enregistrés sur le dernier mandat ont été absorbés, sans demander plus aux collectivités adhérentes ; et pour 2026, nous baissons leurs contributions.

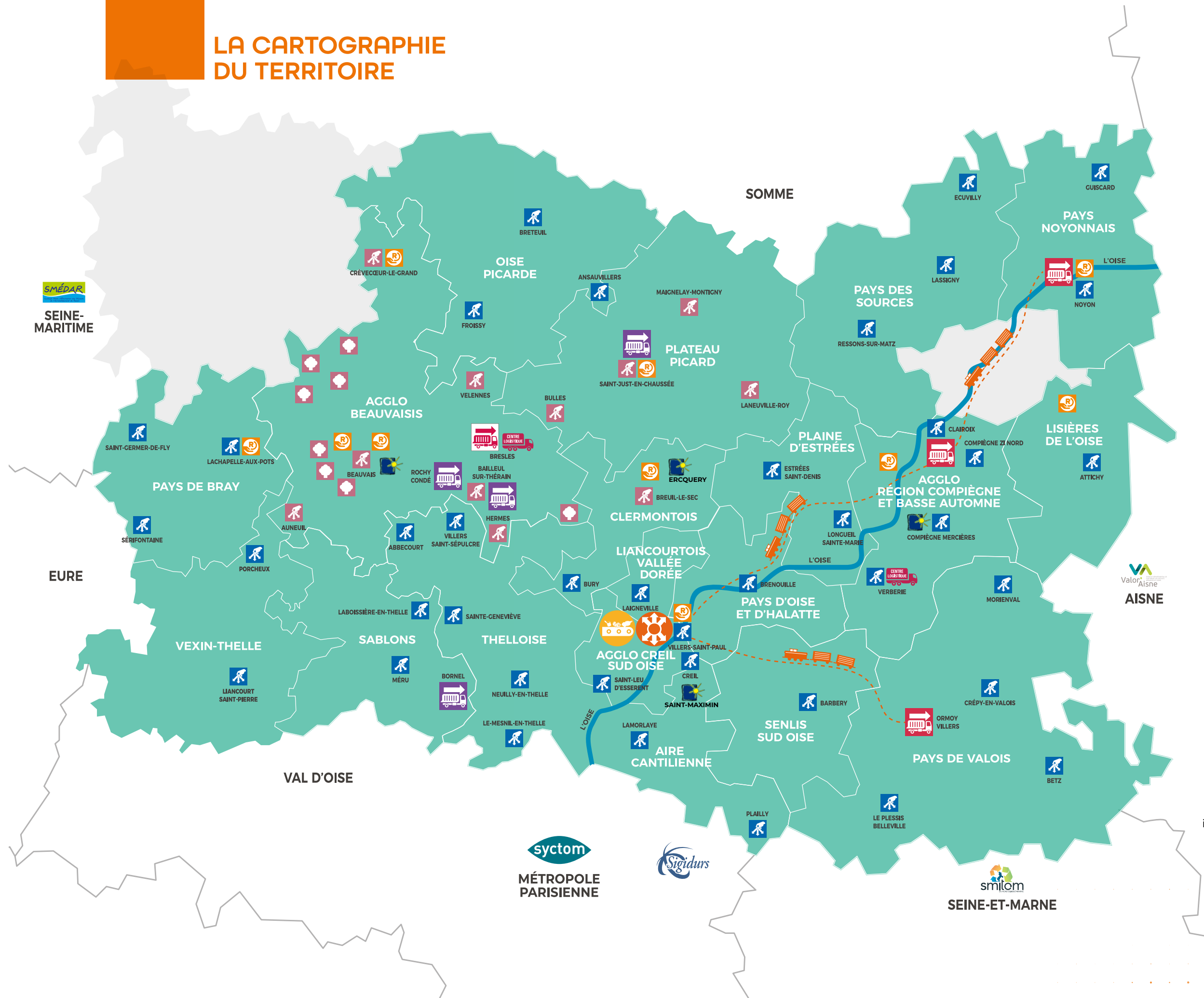
CN : Nous avons beaucoup de chance d'avoir des techniciens, comme Nathalie Duval à la tête des finances, qui sont très performants et à l'affût de toutes les innovations, aides et subventions dont nous pouvons bénéficier.

Comment poursuivre après votre départ ?

ND : L'amélioration du tri est un axe à développer, principalement dans les secteurs à forte présence d'habitat collectif des grandes agglomérations. Nous avons constaté que les performances qualitative et quantitative de tri y étaient plus faibles, alors que le tri génère des recettes liées à la vente des matériaux triés et aux soutiens de l'éco-organisme Citeo.

CN : Cet effort demandé aux grandes agglomérations prend tout son sens dans un syndicat mutualiste comme le SMDO, puisque les bénéfices générés profitent à tout le monde. Il constitue donc une piste d'amélioration, tout en sachant que sur tous les autres sujets, il faudra cent fois sur le métier remettre l'ouvrage ! Mais je suis persuadée que la dynamique impulsée va se poursuivre.

LA CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE



Nos installations

- 1 Centre de Tri pour TOUS les emballages et TOUS les papiers
- 1 Centre de Valorisation Énergétique
- Transport ferroviaire des déchets
- 2 Centres logistiques
- 3 Quais de transfert route/rail
- 1 Quai de transfert route/rail (en projet)
- 4 Quais de transfert routiers
- 40 Déchetteries SMDO (quais hauts et quais bas)
- 11 Déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard
- 10 Recycleries
- Boutiques Emmaüs



792 108
habitants



473 086 t
de déchets ménagers



19
intercommunalités

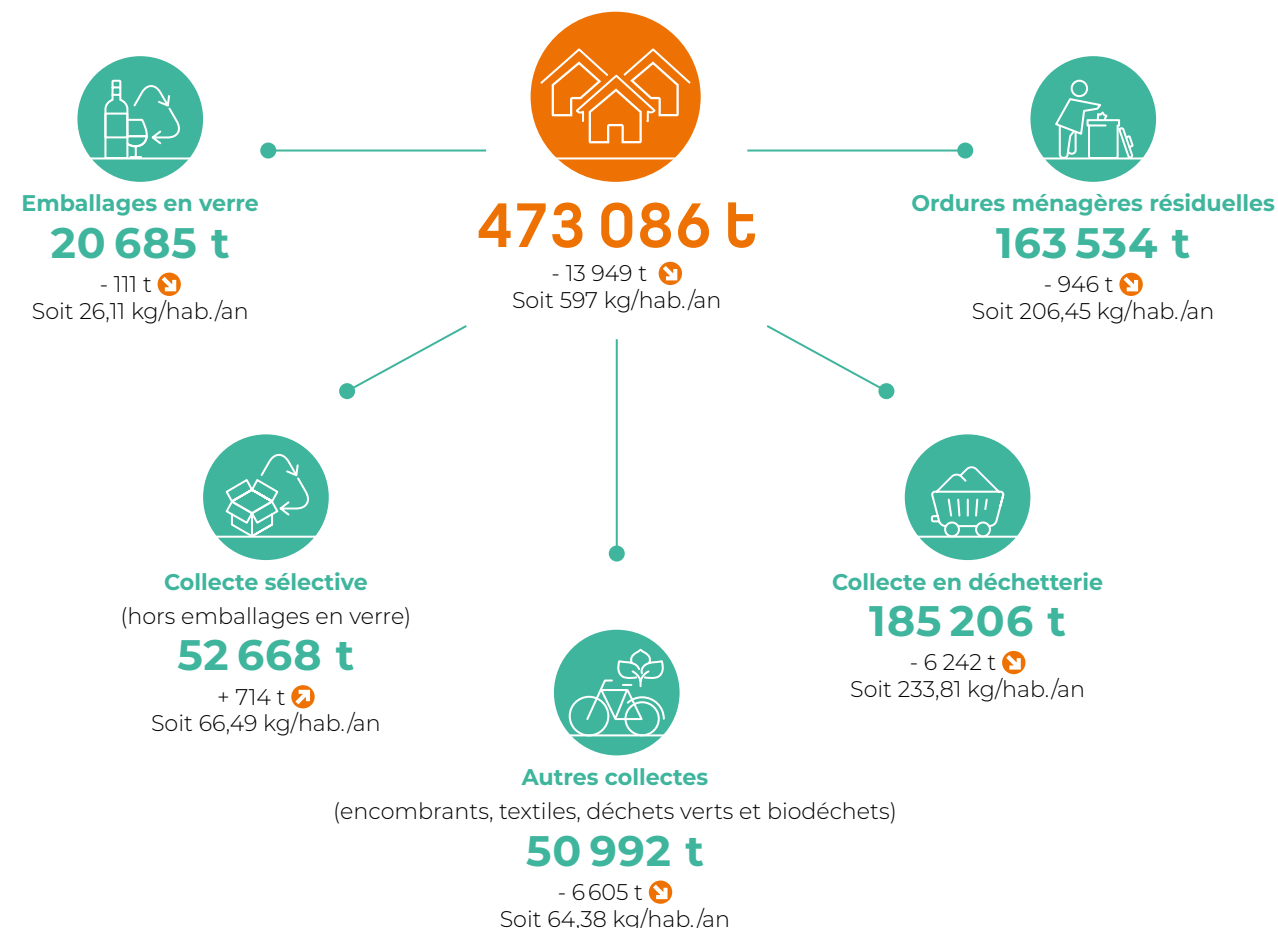


597 kg
par habitant

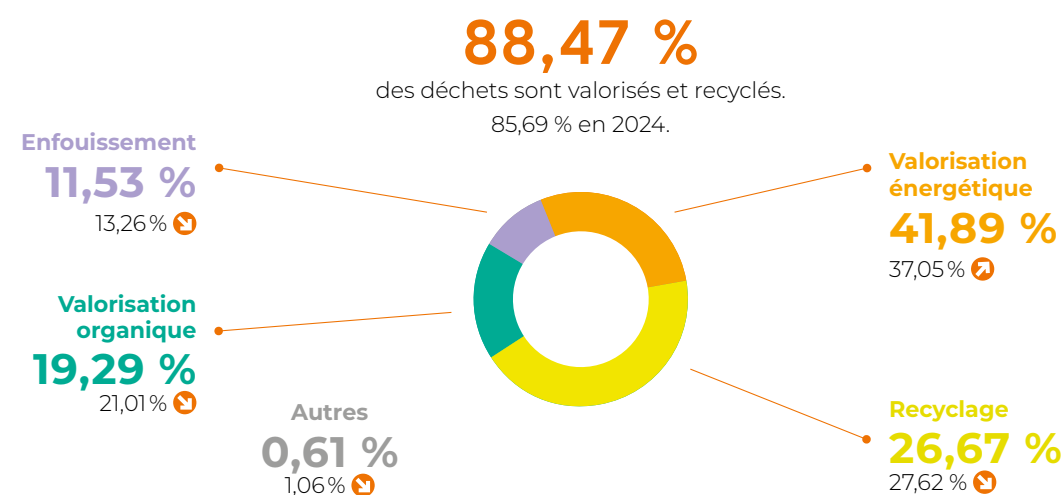
TENDANCES GLOBALES 2025

Gestion des déchets

📉📈 Tendance par rapport à l'année 2024

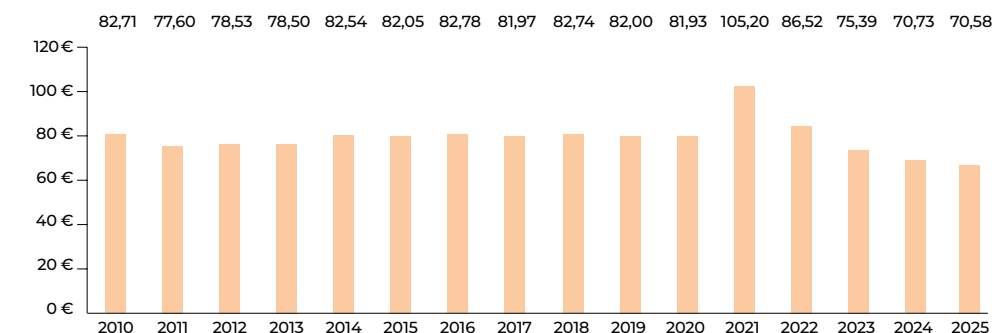


Valorisation



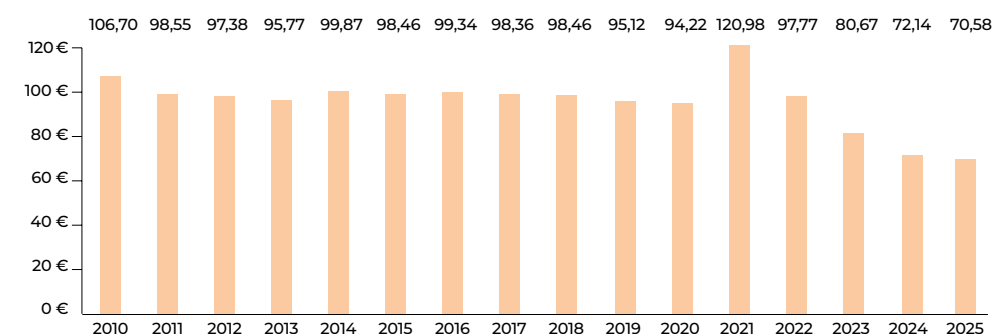
Évolution des tarifs en € courants

Tarif en € HT à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels
(tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)

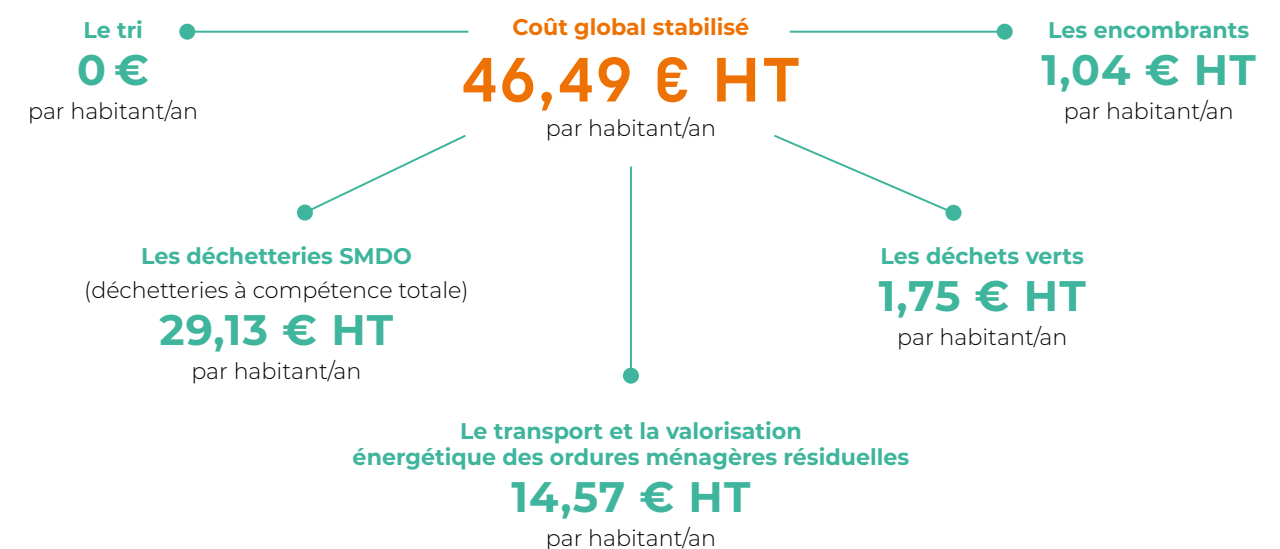


Évolution des tarifs en € constants

Tarif en € HT à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels
(tarif reconstitué en € HT/tonne composé d'une part fixe à l'habitant et d'une part variable à la tonne)



Coûts facturés aux collectivités pour le transport et le traitement des déchets



LES TEMPS FORTS 2025



Janvier

- Signature de la convention avec VéloOise
- Collecte de vélos à Méru



Avril

- Première réunion des bailleurs et collectivités adhérentes pour l'amélioration de la gestion des déchets dans l'habitat collectif



Mai

- Extension de l'expérimentation Recycl'Aide sur huit déchetteries supplémentaires (Abbecourt, Ansaouvillers, Barbery, Compiègne-Mercières, Écuville, Méru, Noyon et Saint-Leu d'Esserent)



Mai

- Fin de chantier de la troisième ligne du Centre de Valorisation Énergétique
- Premiers déchets dans le four



Septembre

- Inauguration de la troisième ligne du Centre de Valorisation Énergétique



Octobre

- Le 1^{er} octobre, journée de réseau réemploi à Margny-lès-Compiègne : journée d'échanges à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) du département de l'Oise et des élus



Décembre

- Ouverture du local réemploi d'Écuville



Nicolas Aveline

Directeur général des services

Quelle a été l'équation budgétaire de 2025 ?

Nous avons préparé un budget qui s'établit à 91 millions d'euros, dont 20 millions sont consacrés à préparer l'avenir, à travers des investissements conséquents qui ont démarré en 2025. Je pense notamment à la modernisation du Centre de Tri et à la mise en service de la troisième ligne du Centre de Valorisation Énergétique, mais aussi à l'extension du réseau urbain de chaleur jusqu'à la chaufferie de Oise Habitat, à Creil, ou encore aux mesures prises pour anticiper les évolutions prévues dans les déchetteries.

Le financement de ces investissements intervient dans un contexte réglementaire tendu, avec une TGAP [taxe générale sur les activités polluantes] en augmentation permanente depuis 2021, qui nous contraint à optimiser nos dispositifs de traitement par filières de matériaux et à mettre en place de nouvelles stratégies pour engranger un maximum de recettes industrielles destinées à compenser la hausse des dépenses. Celle-ci a également touché les primes d'assurance, qui ont été multipliées par plus de quatre en quelques années !

Malgré ces charges croissantes, nous avons réussi à réduire de près de 13 %, entre 2021 et 2026, la contribution demandée aux habitants. Tout l'enjeu aujourd'hui est de garder ce cap.

Quelles sont justement les perspectives pour l'avenir ?

En mai 2026, nous avons accueilli les nouveaux élus, issus des élections municipales, et nous entreprendrons avec eux les nouveaux projets structurants qui marqueront le prochain mandat. Il s'agira de finaliser la construction du réseau de chaleur de Creil, de s'atteler à la création d'un port fluvial et de rendre plus performant le transport ferroviaire. Cela passe non seulement par la création d'un nouveau quai de transfert route/rail à Bresles, pour desservir l'ouest du département, mais aussi par des ajustements techniques et organisationnels pour que ce déploiement se fasse à budget constant. Enfin, nous proposerons aux élus de sélectionner les axes d'amélioration suggérés par l'étude menée en 2025 pour optimiser le fonctionnement de nos déchetteries. Trois nouvelles constructions seront prochainement lancées pour remplacer les sites de Crépy-en-Valois, Lachapelle-aux-Pots et Villers-Saint-Paul.

Le SMDO reste par ailleurs vigilant vis-à-vis des évolutions réglementaires, comment cela se traduit-il ?

Nous avons adopté une double posture de veille réglementaire et de recherche et développement, pour être en mesure de nous adapter aux évolutions à venir. Nous serons particulièrement attentifs, en 2026, aux nouvelles dispositions et contraintes qui peuvent émaner de l'État et des éco-organismes, en matière de filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) notamment. Nous avons d'ailleurs recruté en 2025 une chargée de suivi des REP qui travaille en collaboration avec des partenaires forts, tels que le Cercle national du recyclage, l'Association des maires de France et l'association AMORCE. Ensemble, nous défendrons les positions des collectivités sur le sujet des filières REP, de la TGAP et de l'avalanche de nouvelles taxes qui nous menacent.

En prévision de la taxation sur le carbone, qui se profile, nous avons mené des études avec Idex, qui exploite cette installation, sur la décarbonation du Centre de Valorisation Énergétique : nous espérons voir émerger dans les prochaines années un pilote industriel qui permettra la captation du carbone en sortie de cheminée et sa transformation en un carburant réutilisable. Nous n'en sommes aujourd'hui qu'au stade de la recherche, il nous faut encore réfléchir à la déclinaison technique du procédé et à son financement. Mais nous restons convaincus que, malgré les investissements lourds induits, il est plus que jamais indispensable d'investir dans un dispositif innovant de ce type. Ainsi, nous maintiendrons le cap de la maîtrise de la contribution des habitants. »

INFORMER ET FORMER

OU COMMENT PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS

La formule est désormais connue : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Fort de cette maxime, le SMDO encourage les acteurs et les habitants de son territoire à limiter leur production de déchets. L'enjeu est à la fois de préserver les ressources de la planète et de faire diminuer les coûts de la collecte (assurée par les intercommunalités adhérentes du Syndicat) et du traitement. Des actions d'information, de sensibilisation et de formation sont ainsi menées par le SMDO, pour accompagner les citoyens dans leurs changements d'habitude.



RÉDUIRE ET MIEUX TRIER LES DÉCHETS PRODUITS

Prévenir la production de déchets et mieux les trier sont devenus les priorités du SMDO. Dans cette optique, le Syndicat sensibilise régulièrement les citoyens et ses partenaires pour qu'ils comprennent pourquoi il faut réduire les quantités de déchets, quelle que soit leur nature.

UNE CONSOMMATION PLUS RÉFLÉCHIE, C'EST MOINS DE DÉCHETS PRODUITS

Les biodéchets représentent près de 50 % des ordures ménagères. La réduction de leur volume est par conséquent une priorité. Elle passe par plusieurs leviers, dont la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans sa communication et ses animations, le SMDO met l'accent sur la nécessité, pour les foyers de l'Oise, d'adopter de nouvelles habitudes : cuisiner ou congeler les restes, acheter de façon plus raisonnée, privilégier le vrac pour calibrer ses achats en fonction de ses besoins...

En complément de ces pratiques, la valorisation des déchets alimentaires constitue une seconde piste pour

réduire le volume du contenu de la poubelle grise, que cette valorisation passe par le compost individuel et/ou la collecte sélective des déchets alimentaires, mise en œuvre par certaines collectivités.

Quant aux déchets verts (issus du jardin), plusieurs solutions sont promues pour réduire leur part dans la poubelle d'ordures ménagères, dans les collectes en porte à porte, et dans les déchetteries : le SMDO incite par exemple à choisir des essences de plantes à pousse lente, à composter, à ne pas ramasser l'herbe après la tonte (technique du mulching) et/ou à utiliser les déchets verts pour pailler les plantations.

RÉPARER, RÉEMPLOYER, RECYCLER, LES TROIS « R » DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Au-delà des produits alimentaires, la responsabilisation des consommateurs est globalement encouragée, à travers des conseils pour une consommation plus raisonnée.

Les messages relayés par le SMDO rappellent la hiérarchie des modes de traitement des déchets et les principes de l'économie circulaire.

Dans ses installations, par ses partenariats et dans sa communication, le SMDO favorise l'émergence et la pérennisation de nouvelles habitudes.

Il fait notamment la promotion de l'allongement de la durée de vie des produits. Un exemple : d'après l'Ademe, si la durée de vie du parc français des lave-linge, lave-vaisselle et sèche-linge était allongée d'une année, l'économie équivaldrait à l'impact énergétique annuel de 1,6 million de ménages.

Cela passe aussi par la sensibilisation à un meilleur entretien de nos équipements pour prolonger leur durée de vie (détartrage régulier de la machine à café, graissage de la chaîne d'un vélo, nettoyage des filtres d'un aspirateur...) et par la promotion de la réparation, avec la mise en avant des Repair Café, et celle du bonus réparation, pour lutter contre le réflexe de jeter à la poubelle sans chercher à réparer.

Enfin, l'axe du réemploi est développé à travers différentes actions :

- la promotion du don et de la revente, sur des sites de seconde main, en brocantes ou auprès des acteurs du réemploi du territoire, dont les recycleries;
- l'aide financière accordée aux recycleries partenaires du SMDO, calculée en fonction de leur taux de réemploi;
- la mise en place d'espaces réemploi sur le réseau de déchetteries (actuellement dans 15 des 51 déchetteries);
- des collectes événementielles en déchetteries, pour prélever des objets en bon état et faire connaître les acteurs du réemploi.

La perspective de permettre à d'autres d'utiliser un article dont on ne se sert plus concerne tous types de produits, y compris le matériel médical pour lequel le SMDO a conclu en 2022 un partenariat avec l'association Recycl'Aide permettant ainsi de récupérer fauteuils roulants, béquilles, chaises de douche ou autres articles de ce type, pour en faire bénéficier de nouveaux patients. En 2025, huit nouvelles déchetteries ont rejoint le dispositif, portant à quinze le nombre de sites qui récupèrent ce matériel médical spécifique.

Dans le même esprit, une convention signée entre le SMDO et VéloOise, fin 2025, porte sur la récupération et la réparation de vélos et de pièces détachées. Elle se traduit par une collecte spécifique dans les déchetteries d'Abbecourt, Ansaulliers, Breteuil et Méru.



Béatrice Lejeune

Maire de Bailleul-sur-Thérain, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et Vice-Présidente du SMDO

Pourquoi avez-vous souhaité constituer un groupe de travail sur la gestion des déchets en habitat collectif ?

Malgré les efforts déjà engagés, les performances du tri en habitat collectif restent insuffisantes. Avec les bailleurs sociaux, nous avons donc voulu créer une dynamique commune pour répondre à une réalité bien connue : dans les logements collectifs et les zones d'habitat dense, appliquer correctement les consignes de tri demeure un véritable défi.

L'objectif de ce groupe de travail est clair : construire ensemble des solutions concrètes et adaptées au terrain. Cela passe par le partage d'expériences entre collectivités, bailleurs et éco-organismes, mais aussi par l'identification d'actions efficaces pour mieux accompagner les habitants au quotidien. Ces réunions permettent également d'aborder des sujets très opérationnels, comme l'organisation du tri, la gestion des encombrants ou encore l'aménagement des locaux dédiés aux déchets. Les retours d'expérience, notamment celui de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, très en avance sur le sujet, constituent une source d'inspiration précieuse pour faire émerger de nouvelles pratiques. La réussite de cette démarche repose avant tout sur l'intelligence collective, la coopération entre acteurs et la qualité du travail mené en réseau, à l'image de ce que porte le SMDO au sein du territoire. »

RETOUR GRATUIT EN MAGASIN : UNE OBLIGATION

La loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) oblige les enseignes à reprendre de nombreux équipements : les piles, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les jouets, le mobilier, les articles de bricolage et de jardinage, les articles de sport et de loisirs...

Rapporter ces articles en magasin, c'est réduire les flux qui arrivent en déchetteries et donc diminuer les coûts de traitement, mais aussi responsabiliser les producteurs et distributeurs. C'est le message que relaie le SMDO.

PLUS LES DÉCHETS SONT TRIÉS, MIEUX ILS SERONT VALORISÉS

En dépit des efforts fournis pour réduire à la source la production de déchets, il reste encore d'importants tonnages à trier, puis à traiter. Si, depuis la mise en œuvre des premières consignes de tri, dans les années 1990, le geste de tri s'est considérablement amélioré, des progrès restent à faire : près d'un quart de la poubelle grise est composé de déchets qui pourraient bénéficier de filières de valorisation et de traitement. Le Syndicat communique régulièrement pour augmenter la collecte sélective mais aussi pour réduire les erreurs de tri, car il y a encore 28 % d'erreurs de tri dans la poubelle jaune. Ceci a conduit le SMDO à lancer une vaste campagne de communication sur ce sujet (voir page 18). Le SMDO est également très impliqué dans le tri des autres produits en incitant au retour en magasin, et en déployant les filières REP dans ses déchetteries (voir page 20).



INFORMER, SENSIBILISER ET MOBILISER : DES ACTIONS CONCRÈTES

Les enjeux liés à la diminution des déchets produits n'étant pas toujours intuitifs, le SMDO décline toute une série d'actions auprès du grand public et des acteurs de terrain pour les sensibiliser à ces sujets et leur donner des clés pour faire évoluer leurs pratiques vers plus d'écoresponsabilité.

DES SUPPORTS CLASSIQUES DE COMMUNICATION

Comme chaque année, le SMDO a publié en 2025 un nouveau numéro du *Journal du Tri et de la Prévention*. Imprimé à 382 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres, il invite le lecteur à pénétrer dans les coulisses du traitement des déchets et lui rappelle les bons gestes, de la réduction à la source au tri. Il a aussi poursuivi l'envoi régulier de newsletters à ses agents et aux personnels de ses collectivités adhérentes, ou encore renouvelé sa campagne en faveur de comportements plus respectueux dans les déchetteries.

Mais surtout, le SMDO a consacré l'année 2025 à la conception d'une vaste

campagne de communication, rendue publique début 2026. Intitulée « Avis de recherche : erreurs de tri », celle-ci a vocation à améliorer la qualité du tri en rappelant que seuls les emballages et papiers vont dans la poubelle jaune et en mettant en avant les erreurs à ne pas faire. Elle a été déclinée en différents formats à placer dans les locaux poubelles, des mémos tri pour les habitants, des cravates qui seront accrochées aux poubelles et des articles publiés dans les journaux des collectivités. Elle est en outre relayée sur les réseaux sociaux et le site du SMDO, de même que par voie d'affichage sur le mobilier urbain des communautés de communes qui gèrent ces espaces publicitaires.



DES ANIMATIONS POUR UNE ACCULTURATION GÉNÉRALE

En complément des visites des espaces pédagogiques de ses installations (voir page 32), le SMDO multiplie chaque année les animations pour expliquer au grand public pourquoi il faut trier, limiter le gaspillage alimentaire ou encore se mettre au compostage des biodéchets. « Nos animations sont connues sur le territoire et nous sommes sollicités pour venir tenir des stands lors de nombreux événements, constate Marlène Cunat, ingénieure prévention au SMDO. Quand les gens viennent sur nos stands, nous leur proposons des jeux et des ateliers. Nous les impliquons vraiment, pour qu'ils en tirent un vrai bénéfice. » Quelque 10 000 personnes sont ainsi sensibilisées chaque année.

La sensibilisation se matérialise aussi via la distribution de compost aux habitants, proposée par le SMDO à ses collectivités adhérentes, en partenariat avec les plateformes de compostage. Organisées par les collectivités en octobre et novembre, ces opérations ont pour objectif de valoriser le rôle de la déchetterie et l'intérêt du compost.

MOBILISER LES PARTENAIRES POUR CRÉER UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Au-delà de l'information et de la sensibilisation, le SMDO collabore avec ses différents partenaires afin qu'ils s'approprient les pratiques vertueuses en matière de prévention.

Comme tous les ans, le SMDO a réuni en février 2025 les agents des communautés de communes et d'agglomération pour leur présenter une analyse précise de la composition des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire, mais aussi pour les orienter sur les stratégies possibles pour améliorer leurs performances.

Dans une optique d'acculturation, le SMDO continue à former les ambassadeurs du tri et de la prévention des collectivités ou encore à faire de certains habitants volontaires des « référents compostage ».

Par ailleurs, une première réunion a été organisée en octobre 2025 avec l'ensemble des acteurs du réemploi du territoire et les collectivités. Les objectifs : inciter toutes ces parties prenantes

à développer le réemploi en favorisant les échanges grâce à des retours d'expérience, des visites de sites, en faisant le lien avec les solutions proposées par les éco-organismes...

Le SMDO accompagne également les collectivités dans l'élaboration et le suivi de leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), dans la mise en œuvre de programmes intégrant des axes liés aux déchets (plans climat, plans alimentaires...) ou encore pour aider celles qui voudraient candidater aux appels à projets publiés par certains éco-organismes.

Enfin, en 2025, une nouvelle dynamique a été initiée avec les collectivités du territoire en direction des bailleurs sociaux, pour trouver avec eux de nouvelles pistes d'action qui permettraient d'améliorer la gestion des déchets, notamment la collecte sélective où les performances sont inférieures à celles des milieux ruraux. Lors d'une première rencontre, en avril, le SMDO a fait un état des lieux et présenté les solutions des éco-organismes dont les bailleurs sociaux peuvent bénéficier pour la gestion des encombrants et l'amélioration du tri. En novembre, la seconde rencontre a été alimentée par un atelier animé par Citeo afin d'établir une feuille de route pour chaque bailleur, avec des actions concrètes à déployer. Les prochaines rencontres auront pour but de faire des points d'étapes sur l'avancement des plans d'action, de continuer à échanger et à partager les bonnes pratiques des bailleurs sociaux et des collectivités.



Franck Miné

Conseiller municipal de Clermont, Conseiller communautaire du Clermontois et Vice-Président du SMDO

Président de la commission Prévention Économie circulaire du SMDO depuis plusieurs années, quel regard portez-vous sur les actions menées sur notre territoire ?

Après un premier plan de prévention lancé en 2007, puis un programme ambitieux déployé dès 2011, le syndicat a multiplié les initiatives en faveur de la prévention des déchets. Aujourd'hui, la sensibilisation des élus, des agents et des habitants occupe une place centrale dans nos missions. Mais au-delà

de l'information, les actions concrètes se développent sur le terrain : réduction à la source, réemploi, recycleries, compostage, réparation ou encore soutien à l'économie sociale et solidaire. Nos collectivités adhérentes sont pleinement mobilisées. De nombreux projets pilotes ont vu le jour et de nouvelles solutions continuent d'émerger pour répondre aux enjeux environnementaux. Même si beaucoup a déjà été accompli, le défi reste immense. Réduire les déchets à la source et ancrer durablement les bonnes pratiques dans le quotidien de chacun demeurent une priorité essentielle pour les années à venir. »



Info en live

Plusieurs outils de communication permettent au SMDO d'établir une relation directe avec les usagers de ses services et notamment de ses déchetteries. Sur les réseaux sociaux, via les communautés de communes ou grâce à l'application PanneauPocket, le SMDO informe les habitants des fermetures inopinées (aléas climatiques, saturation de bennes), ainsi que des actualités du Syndicat (opérations de distribution de compost, journées du réemploi, etc.).



DÉCHETTERIES : LE TRI AU SERVICE DU RECYCLAGE ET DU RÉEMPLOI

Qu'il s'agisse du tri réalisé à la maison ou de celui effectué en déchetterie, la qualité de ces étapes est déterminante pour optimiser le recyclage et la vente finale de matériaux. Cette réutilisation de la matière constitue un cercle vertueux et génère, de surcroît, des recettes financières que le SMDO répercute sur le coût du traitement des déchets. Cela contribue à la préservation des ressources de la planète et à la bonne gestion des deniers publics.

LES DÉCHETTERIES À L'HEURE DES REP

Le tri en déchetterie s'inscrit aujourd'hui dans un cadre réglementaire en pleine évolution, marqué notamment par le développement des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), prévu par la loi AGECE de 2020. Ce dispositif repose sur un principe simple : les producteurs et metteurs sur le marché financent la gestion de la fin de vie des produits qu'ils commercialisent.

Aujourd'hui, dix-neuf filières REP sont agréées au niveau national. Elles couvrent une grande diversité de produits, allant des articles de bricolage et de jardinage aux dispositifs médicaux perforants, en passant par les articles de sport et de loisirs, les éléments d'ameublement ou encore les équipements électriques et électroniques.

Chacune de ces filières prévoit des modalités spécifiques de collecte, de tri et de valorisation.

Pour assurer la mise en œuvre de ces dispositifs, un ou plusieurs éco-organismes sont agréés par l'État pour chaque filière. Ils ont pour mission de collecter une écocontribution auprès des producteurs et distributeurs, afin de financer la gestion des produits en fin de vie, depuis leur collecte jusqu'à leur recyclage ou leur réemploi. L'extension progressive de ces filières a conduit les collectivités à adapter l'organisation de leurs déchetteries afin d'intégrer de nouveaux flux et d'optimiser leur valorisation. Dans ce contexte, le SMDO a souhaité renforcer son expertise sur ces sujets en recrutant, en novembre 2025, une chargée de mission dédiée aux filières REP.

Élise Zambeaux accompagne le Syndicat et ses collectivités adhérentes dans la compréhension et la mise en œuvre des filières REP. Elle assure également une veille réglementaire et institutionnelle sur ces dispositifs et représente le SMDO auprès des éco-organismes et des partenaires concernés.

« Sans me substituer aux équipes présentes dans les déchetteries, je travaille en lien étroit avec elles afin d'accompagner le déploiement des nouvelles filières et de sécuriser leur mise en œuvre, explique-t-elle. Cela implique notamment de former les agents afin qu'ils puissent orienter au mieux les usagers et identifier les différents flux de déchets. »

Chaque filière REP disposant de modalités de fonctionnement spécifiques, ce travail nécessite une coordination étroite entre les services du Syndicat, les collectivités adhérentes et les partenaires de la filière. L'implantation des nouveaux contenants dans les déchetteries est étudiée au cas par

cas afin de s'adapter aux contraintes et aux caractéristiques de chaque site. Toutes les déchetteries ne proposent donc pas nécessairement l'ensemble des dix-neuf filières existantes par manque de place.

Une fois collectés et triés, les produits issus des filières REP sont acheminés vers des opérateurs spécialisés chargés de leur valorisation. Les articles de sport et de loisirs, par exemple, sont dirigés vers la Recyclerie du sport, située dans le nord de la région parisienne, où ils font l'objet d'un tri en vue de leur réemploi ou de leur recyclage.

Le suivi de ces filières repose également sur des outils spécifiques permettant de déclarer les tonnages collectés auprès des éco-organismes et d'assurer la traçabilité des flux. Ce travail de suivi est essentiel pour permettre aux collectivités de bénéficier des soutiens financiers prévus dans le cadre des contrats et pour garantir la bonne mise en œuvre des dispositifs à l'échelle du territoire.

RÉEMPLOI ET RECYCLAGE DES TEXTILES

Six-cent-onze tonnes de textiles ont été déposées dans les déchetteries du SMDO, en 2025, principalement dans les bornes Le Relais mais aussi dans treize bornes Solitex, installées en cours d'année par une entreprise locale dans dix déchetteries pour compléter le dispositif existant : Abbecourt, Ansaullers, Breteuil, Bury, Froissy, Laboissière-en-Thelle, Le-Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Villers-Saint-Sépulcre. Quel que soit l'opérateur, ces bornes relèvent de l'organisation de la filière TLC (textile d'habillement, linge de maison et chaussures), qui existe depuis 2007 et qui est pilotée par l'éco-organisme agréé Refashion.



Arielle François

Maire adjointe de Compiègne,
Vice-Présidente du SMDO et
représentante à la CifREP

Quel est votre rôle dans les instances nationales où vous représentez le SMDO ?

Il s'agit d'instances consultatives, dans lesquelles les collectivités territoriales ont peu de poids. Au sein de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CifREP), nous avons autant de voix que la Direction générale de la prévention des risques, c'est-à-dire le ministère [de l'Écologie], ce qui limite parfois la capacité des collectivités à faire pleinement entendre leur expérience. Nous nous efforçons de faire remonter les réalités du terrain afin d'enrichir les échanges et de contribuer à l'amélioration des dispositifs.

Que pensez-vous de la mise en œuvre des filières REP ?

Historiquement, en déchetterie, il y avait six bennes, pour le métal, les encombrants, les gravats, les déchets verts, les cartons et les pneus... La création des filières REP a commencé avec les emballages et les papiers, puis elles se sont multipliées, ce qui a progressivement diversifié et complexifié les flux de déchets à prendre en charge. Deux exemples : comment savoir si un pinceau relève de la filière du bricolage ou des jouets ; ou si une polaire fait partie des textiles ou des matières plastiques ? Cette évolution implique également des contraintes supplémentaires pour l'aménagement des déchetteries, qui doivent accueillir un nombre croissant de flux spécifiques. Le dernier sujet en date concerne les PMCB [produits et matériaux de construction du bâtiment] pour lesquels il est important de veiller à ce que le traitement des déchets professionnels relève bien des dispositifs qui leur sont dédiés.*

Le système de financement fonctionne-t-il correctement ?

Le dispositif des REP consiste à ce que les fabricants et metteurs sur le marché abondent une cagnotte géante pour financer la collecte et la gestion qui sont assurées, en bout de chaîne, par les collectivités. Mais en réalité, nous ne récupérons pas tout ce que les éco-organismes devraient nous verser. Je constate que certaines modalités de calcul suscitent des interrogations, notamment sur le concept de tonne triée : au lieu de prendre les tonnages de déchets triés par les ménages, qui arrivent en Centre de Tri, ils retiennent les tonnages en sortie de Centre de Tri. La différence entre ce qui entre et ce qui sort est de l'ordre de 25 %, ce qui réduit d'autant les financements auxquels nous avons droit. Cette situation interroge les collectivités locales qui assurent le service au quotidien, qui font consciencieusement le travail et se retrouvent ainsi mises en défaut. »

* S'il s'agit d'un pinceau de peinture pour une activité manuelle : dans les points de collecte de la filière des jouets.

S'il s'agit d'un pinceau pour les travaux de rénovation : dans les points de collecte de la filière bricolage.

51,

c'est le nombre de déchetteries sur le territoire de l'Oise, dont 40 gérées directement par le SMDO.



TRANS- PORTER ET TRIER

OU COMMENT LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Tous les déchets ne peuvent pas être évités. Les objets qu'on ne peut ni réduire à la source ni réemployer sont collectés, transportés et triés pour être ensuite recyclés ou valorisés. Les étapes du transport et du tri font apparaître les atouts et les particularités du SMDO : un dispositif de transport ferroviaire en cours d'optimisation et de développement et un Centre de Tri en perpétuelle modernisation.



COLLECTE ET TRANSPORT : LA RECHERCHE DE L'EFFICIENCE

Si la collecte des déchets est assurée par les collectivités adhérentes au SMDO, c'est en revanche ce dernier qui prend en charge le transport vers ses installations. Fait peu courant en France, ce transport est en partie assuré, depuis 2004, par voie ferrée.

TROIS QUAIS DE TRANSFERT, DEUX DESSERTES FERROVIAIRES

Après avoir effectué leur tournée, les camions de collecte se dirigent vers l'un des trois quais de transfert du territoire : Compiègne, Noyon et Ormoy-Villers. Sur les quais de Compiègne et Noyon, les ordures ménagères sont chargées après compaction dans des caissons orange. Les matières issues des collectes sélectives d'emballages et de papiers rejoignent, quant à elles, des caissons jaunes. L'ensemble des caissons est ensuite déposé sur des wagons. Pour le quai de transfert d'Ormoy-Villers, les caissons servant à la collecte en porte à porte sont directement déposés sur les wagons. Les bennes de tout-venant incinérable des déchetteries sont aussi directement déposées sur les wagons. Une fois bien répartis, tous ces déchets sont expédiés par rail.

Plusieurs dessertes ferroviaires quadrillent l'est du département et convergent vers Villers-Saint-Paul, depuis Noyon et Compiègne au nord, et Ormoy-Villers au sud. En 2025, cette organisation a permis au SMDO d'acheminer par le train, à Villers-Saint-Paul,

28 % du tonnage total des déchets collectés. La circulation de 4 000 camions par an sur les routes départementales est ainsi évitée.

PROJET AMBITIEUX

Afin de parfaire ce dispositif – qui a pour avantage de limiter le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre liées à la route –, le SMDO a réalisé une étude de construction d'un nouveau quai ferroviaire, à Bresles, pour faire converger les déchets des habitants de l'ouest du département vers les installations de Villers-Saint-Paul. Alors que 28 % des déchets sont aujourd'hui transportés par le train, ce taux pourrait monter à 75 % si l'ouest du département était aussi raccordé au rail.

À l'étude également, la possibilité de recourir à la voie fluviale, ce qui pourrait offrir de nouvelles opportunités au SMDO, tant pour réceptionner les déchets que pour évacuer certains flux, dont les mâchefers qui résultent de la combustion des déchets. Des études sont là encore menées pour construire un quai fluvial, en synergie avec les industriels voisins.

UN CENTRE DE TRI PERFORMANT

Construit en 2003, le Centre de Tri du SMDO à Villers-Saint-Paul disposait alors d'une capacité de traitement de 20 000 tonnes par an. Au fil de l'évolution de la réglementation et de la technologie, les différentes opérations de modernisation et/ou de reconstruction – en 2012, 2019 et 2025 – ont progressivement permis de multiplier quasiment par quatre les volumes traités et d'améliorer la qualité du tri.

La première campagne de travaux, en 2012, a intégré les contraintes techniques liées à l'extension des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers. La construction d'un nouveau Centre de Tri en 2019 a entraîné une montée en puissance exceptionnelle, faisant passer les capacités annuelles de traitement de 30 000 à 75 000 tonnes.

En complément du volet traitement, tout un travail est mené pour garantir des conditions optimisées de revente des matériaux, via des contrats passés avec des recycleurs, qui sont le plus souvent basés en France. C'est ce qu'on appelle la valorisation matière. Les nouveaux matériaux ainsi récupérés sont appelés « matières premières secondaires » ou « matières premières recyclées ». Ils sont compactés et revendus à des spécialistes qui leur donneront une seconde vie.

RECHERCHE PERMANENTE D'OPTIMISATION

Le Centre de Tri du SMDO ne se distingue pas seulement par ses capacités, mais aussi par son process : le centre dispose de dix-neuf trieurs optiques qui permettent le tri « à la résine » (tous les emballages plastiques sont séparés) mais aussi le tri des papiers bureaux (papiers blancs).

En 2024, une nouvelle page de l'histoire du Centre de Tri de Villers-Saint-Paul s'est ouverte : la société Sepur, leader de la collecte en Île-de-France, a repris l'exploitation de l'installation et répondu, avec le SMDO et la société Pellenc ST, à un appel à projets de Citeo afin de disposer de moyens financiers pour améliorer ses dix-neuf trieurs optiques.

Qualité du tri et sécurité

Piles, batteries, bonbonnes de protoxyde d'azote : les accidents se multiplient dans les centres de tri français, y compris à Villers-Saint-Paul. De telles erreurs de tri sont à l'origine d'explosions et d'incendies qui peuvent entraîner d'importants dégâts menant parfois à la destruction totale des installations. Pour réduire ce risque, le SMDO rappelle que les piles, les bonbonnes de gaz ou de protoxyde d'azote doivent être rapportées en magasin.



4 000

camions en moins par an sur la route grâce au transport ferroviaire des déchets



75 000 tonnes,

c'est la capacité annuelle de traitement du Centre de Tri

19

trieurs optiques

50

postes de tri

32 000

objets triés par heure





UN TRI DE PLUS EN PLUS PRÉCIS

Inauguré en 2019, le Centre de Tri de Villers-Saint-Paul évolue sans cesse. En 2025, la modernisation de nouveaux trieurs optiques lui a encore fait franchir un seuil en termes de performances.

APPEL À PROJETS : LE SMDO SÉLECTIONNÉ

Le dossier du SMDO ayant été retenu par Citeo, le Centre de Tri a bénéficié d'une subvention de 1,30 million d'euros, qui s'est traduite par l'acquisition de nouveaux logiciels et de systèmes de détection, avec pour objectif d'améliorer la captation des matières valorisables et, ainsi, de réduire de 10 % la quantité de ces matières dans les refus de tri. Ces nouveaux équipements vont permettre l'augmentation des recettes industrielles tirées de la revente des matières triées et des soutiens perçus

de l'éco-organisme Citeo qui a financé les travaux à hauteur d'un million d'euros. Le solde a été pris en charge à parts égales par la société Sepur et le SMDO.

« Il n'y avait pas eu d'upgrade sur le Centre de Tri depuis 2019, constate Stéphane Persol, directeur développement France de Sepur. Cinq à six ans sans travaux, c'est peu et c'est beaucoup en même temps, car les progrès technologiques sont très rapides, notamment sur les trieurs optiques et sur l'intelligence artificielle. »



37 400 tonnes

d'emballages et de papiers captés en 2025 (contre 34 400 en 2024)



Stéphane Persol
Directeur développement France, Sepur

Nous sommes très contents d'avoir participé à ce projet, d'avoir accompagné le SMDO dans cette démarche; ce fut un bel exercice pour nous, grâce auquel nous allons atteindre de nouvelles performances, dans l'intérêt de tous. »

Soucieux de prendre en compte ce besoin d'adaptation et d'efficacité, qui concerne toutes les installations de l'Hexagone, Citeo lance régulièrement, depuis une dizaine d'années, des appels à projets pour aider les collectivités. « Dans notre agrément, il nous est demandé de participer financièrement à la modernisation des centres de tri, précise Éric Fromont, directeur tri et flux développement chez Citeo. Nous l'avons fait à partir de 2015 pour accompagner l'extension des consignes de tri, aujourd'hui, il s'agit surtout d'augmenter les performances. Chaque année, notre budget comprend une enveloppe significative pour moderniser des centres ou même les reconstruire, pour les plus anciens. Selon leurs besoins, les centres de tri déposent un dossier, c'est un concours, on retient beaucoup de candidatures, mais pas toutes. » Déposé en 2024, le dossier du SMDO a été sélectionné, ce qui a donné lieu à des travaux menés en 2025, pour augmenter la captation (la capacité à récupérer plus de matières) et la pureté des matières triées (la qualité du gisement en sortie).

14 SEMAINES DE TRAVAUX EN SITE OCCUPÉ

L'opération qui a permis d'obtenir des gains de qualité importants n'a pas exigé de remplacement de machines, des mises à jour se sont révélées suffisantes. « Conformément à la logique et à l'esprit de l'économie circulaire, nous veillons à mettre sur le marché des machines évolutives, explique Jean Hénin, PDG de Pellenc ST. C'était le cas des équipements que nous avions installés à Villers-Saint-Paul en 2019. » Ces mises à jour ont tout de même nécessité quatorze semaines de travaux, entre septembre 2025 et février 2026, sur un site occupé. « Les réglages ont parfois été réalisés de nuit, pour ne pas perturber l'activité du centre, poursuit Jean Hénin. Il s'est agi d'un travail collectif avec l'exploitant, au moment de la mise en place, puis des réglages et des contrôles. »

DÉJÀ DES RÉSULTATS

Dès les travaux achevés, les équipes de Sepur et de Pellenc ST ont suivi de près la prise en main du process par les équipes et les premiers résultats pour chacun des flux. « Sur certains, on a amélioré les captations de plus de 30 % », se félicite Stéphane Persol. Même résultat en matière de pureté. Pour les polyéthylène haute densité (PEHD), par exemple, qui affichaient un taux de pureté de 78 % avant upgrade, celui-ci atteignait déjà 92 % début 2026, soit presque l'objectif final fixé à 95 %. Quant à la perspective de faire baisser le taux de déchets valorisables trouvés dans les refus de tri, il est passé de 30 % à 19 % début 2026, soit au-delà des 20 % visés. Mesurés à la fin des travaux, les progrès seront à nouveau évalués un an après, pour garantir leur pérennité.



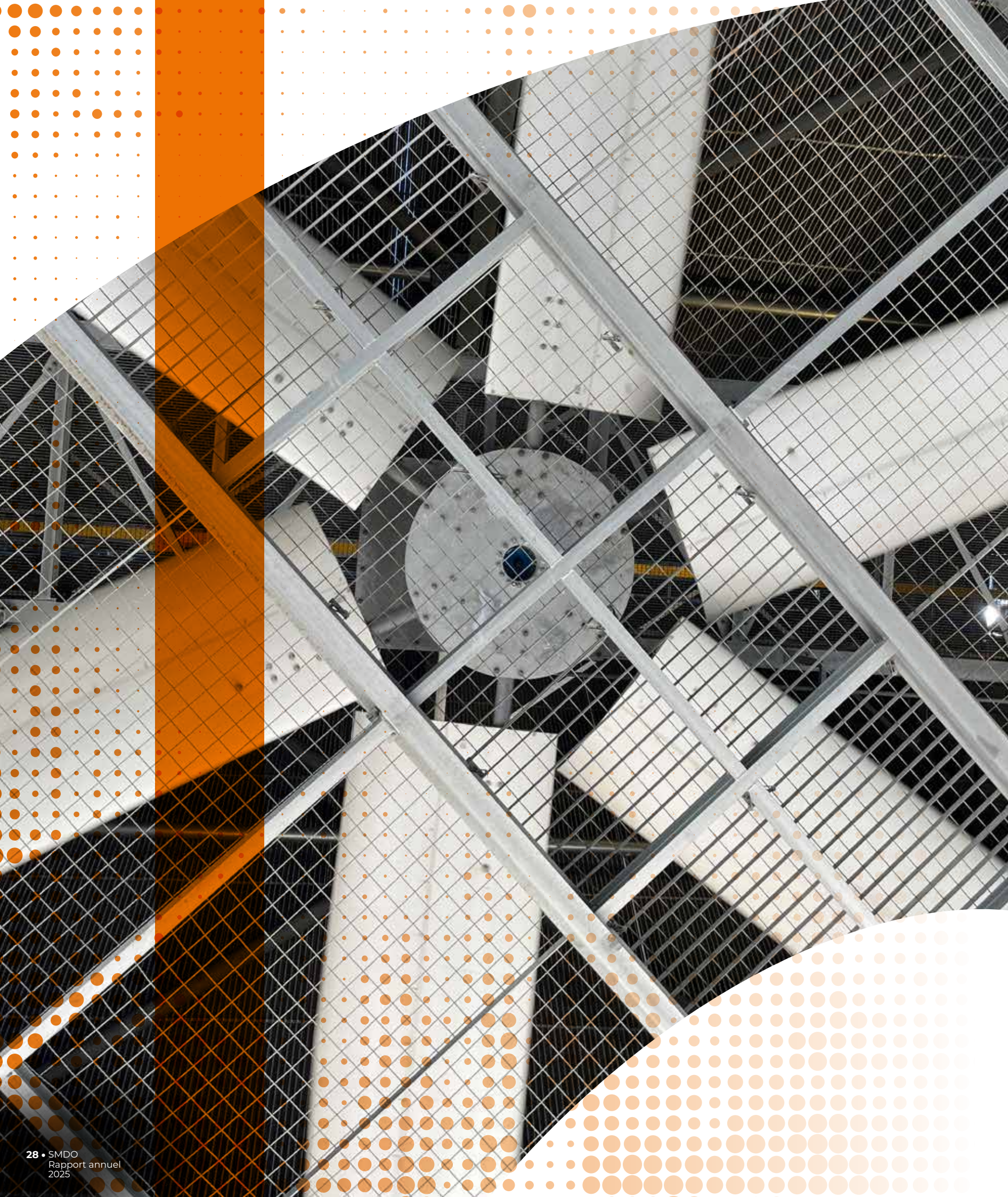
Jean Hénin
Président de Pellenc ST

J'ai apprécié la proximité et l'exigence des équipes du SMDO. C'est un partenaire que l'on connaît de longue date, qui a su rebattre les cartes pour toujours conserver un temps d'avance. C'est une collectivité exemplaire, très attentive aux enjeux technologiques, ce qui est précieux pour nous. »



Éric Fromont
Directeur tri et flux développement chez Citeo

Depuis 32 ans que je suis chez Citeo, j'ai suivi de près l'évolution de la prise en charge des déchets en France. Au début, du temps d'Éco-emballages [ancêtre de Citeo], il y avait à peine 30 collectivités en France qui faisaient la collecte sélective. À mesure que nous avons noué des contrats avec les collectivités territoriales, nous les avons accompagnées pour la mettre en place, puis pour déployer l'extension des consignes de tri et maintenant moderniser leurs installations. On est partis de rien et on a progressé vers une gestion des déchets plus efficace et plus respectueuse de l'environnement, grâce à une recherche permanente de consensus entre les acteurs. »



VALORISER POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE

OU COMMENT
FAIRE DES DÉCHETS
UNE RESSOURCE

À Villers-Saint-Paul, le Centre de Valorisation Énergétique (CVE), situé juste à côté du Centre de Tri, constitue la dernière étape du voyage parcouru par les déchets qui n'auront pu être ni évités, ni réemployés, ni recyclés. Le CVE reçoit chaque jour les ordures ménagères et encombrants incinérables des déchetteries de l'ensemble du territoire couvert par le SMDO. Leur combustion génère de l'énergie que le SMDO valorise, notamment en alimentant des réseaux de chaleur urbains qui se développent chaque année un peu plus : ce Centre répond depuis sa création aux principes de l'écologie industrielle, pilier de l'économie circulaire.



EN 2025, LA 3^e LIGNE ENTRE EN SCÈNE

Le CVE permet la valorisation énergétique des ordures ménagères produites par tous les habitants de son territoire, intervient quand les autres solutions de valorisation sont exclues. Après avoir fêté ses vingt ans en 2024, il a été doté, en 2025, d'un troisième four. L'investissement consenti de plus de 110 millions d'euros répond au souhait du Syndicat d'améliorer les capacités de traitement de son installation et de réduire toujours plus la part des déchets enfouis.

CERCLE VERTUEUX

Brûler les déchets dégage une énergie qui peut être valorisée sous forme d'électricité, de vapeur ou d'eau chaude : l'électricité, produite par un groupe turboalternateur, est réinjectée dans le réseau de transport d'électricité ; la vapeur est revendue à la plateforme chimique voisine et l'eau chaude alimente des réseaux de chauffage urbains.

Après le parc de logements sociaux de Nogent-sur-Oise, raccordé en 2014, c'est celui de Montataire qui bénéficie de cette énergie renouvelable depuis 2023, alors que les communes de Creil et de Villers-Saint-Paul sont en cours de raccordement. À terme, 13 500 foyers, soit 38 % de la population du bassin creillois, seront ainsi chauffés grâce à la combustion des ordures ménagères.

MONTÉE EN PUISSANCE

Inaugurée en septembre 2025, la troisième ligne de valorisation énergétique permet au CVE de Villers-Saint-Paul d'accroître de 80 000 tonnes par an sa capacité de traitement et de prendre

en charge des déchets à haut pouvoir calorifique (HPCI), issus des encombrants déposés en déchetteries. Une fois et demie plus puissante que les deux premiers fours, cette nouvelle installation permet de doubler l'électricité produite et de multiplier par quatre la chaleur fournie aux différents réseaux.



Cette montée en puissance, qui vise à réduire davantage l'enfouissement et à maximiser la valorisation thermique, est le résultat d'un projet de longue haleine, qui a représenté un investissement de 114 millions d'euros pour le SMDO.

CHANTIER XXL

Après une phase d'études, qui s'est déroulée en 2022 et 2023, les travaux ont démarré en août 2023 par des travaux de génie civil, puis, à partir de janvier 2024, par des opérations de terrassement très importantes. « Il a fallu creuser des fondations profondes, avec la mise en place de plus de 200 pieux, explique Valérie Leroutier, directrice de projet chez Idex. Nous avons ensuite réalisé des dallages et des massifs, pour supporter les équipements de la troisième ligne, qui sont très lourds. »

À partir de février 2024, les différentes pièces qui composent la ligne sont arrivées en convoi spécial : la chaudière, le système de traitement des fumées, le dispositif de valorisation énergétique et une ligne de préparation dédiée au tout-venant incinérable (TVI). « On a assemblé toutes les pièces du puzzle, raccordé électriquement tous les matériels, poursuit Valérie Leroutier, avec une phase délicate de coordination des travaux électriques. » Les équipes ont notamment profité des cinq jours d'arrêt technique des deux premières lignes, en septembre 2024, pour travailler sur l'alimentation électrique haute tension et renouveler tout le système de supervision et de pilotage de l'installation dans sa globalité. Ce fut l'un des moments clés du chan-

tier, à l'instar de quelques opérations assez spectaculaires dont se souvient la directrice de projet. « La mise en place du ballon, tout en haut de la chaudière, a marqué la fin des grosses opérations de levage ; puis il y a eu l'épreuve hydraulique, avec la mise sous pression de la chaudière pour vérifier qu'il n'y avait pas de fuite. » Autant d'étapes durant lesquelles les équipes d'Idex et du SMDO ont retenu leur souffle.

L'HEURE DE LA MISE EN SERVICE

Une fois la partie chantier achevée, la mise en service a démarré, soumise elle aussi à des jalons de calendrier très contraignants. « Pour respecter le planning, il a fallu aller très vite, câbler dans un ordre spécifique pour démarrer progressivement les installations, note Valérie Leroutier. Quand, en mai 2025, le premier grappin de déchets a été mis en place, tout le monde était là pour y assister ! »

Formées au fil de l'eau, les équipes d'Idex – qui se sont étoffées, passant de 38 à 47 personnes – avaient déjà testé pas mal de process, dont le cycle eau-vapeur. De mai à octobre 2025, arrêts et redémarrages se sont succédé pour affiner les réglages et arriver à un fonctionnement à plein régime. Cette période de rodage a permis de détecter un équipement défaillant, l'extracteur des mâchefers, qui a été remplacé en octobre 2025. Depuis cette date, l'installation fonctionne normalement, avec des performances qui ont été contrôlées par un bureau d'études extérieur, qui a mesuré les quantités de déchets traités et d'énergie produite, ainsi que les rejets atmosphériques.



Valérie Leroutier
Directrice de projet, Idex

Tout le monde a été très moteur sur cette opération : même s'il y a eu des périodes de stress, Idex a été au rendez-vous et le SMDO nous a fait confiance. Nous avons tous travaillé de concert, dans une logique constructive. Nos équipes d'exploitation ont aussi été très aidantes, elles se sont adaptées aux contraintes liées au déroulement du chantier. »



René Mahet
Vice-Président du SMDO

En tant que Vice-Président en charge du suivi de l'unité de valorisation énergétique et des réseaux de chaleur, j'ai participé aux nombreuses étapes qui ont permis de construire la troisième ligne du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul, inaugurée le 25 septembre dernier. Cet investissement majeur de 114 millions d'euros permet de renforcer la valorisation énergétique des déchets produits par près de 800 000 habitants, et l'autonomie de notre Syndicat. Permettant de valoriser 80 000 tonnes de déchets par an, ce nouvel équipement porte la capacité de traitement totale du site à près de 260 000 tonnes par an.

Cette troisième ligne traite principalement les déchets à haut pouvoir calorifique, c'est-à-dire les refus de tri et les encombrants issus de nos déchetteries. Cette solution évite le recours à l'enfouissement, limite l'impact de la hausse de la TGAP et maîtrise ainsi les coûts pour les collectivités adhérentes. Cette nouvelle ligne permet également de tripler la production d'énergie thermique et électrique, transformant les déchets du territoire en énergie locale et compétitive.

La chaleur ainsi produite alimente les différents réseaux de chaleur urbains : après Nogent-sur-Oise (2014) et Montataire (2023), un nouveau tronçon de 2,2 km relie désormais le Centre à Villers-Saint-Paul. Très prochainement, le réseau de chaleur de Creil sera connecté pour la saison de chauffe 2026-2027.

À l'automne 2026, ce seront 13 500 logements – soit près de 30 000 habitants –, qui bénéficieront de cette énergie locale, à coût stable dans le temps, contrairement aux énergies fossiles dont le prix fluctue en permanence.

Avec ce projet, le SMDO confirme son engagement en faveur de la transition énergétique, de la maîtrise des coûts publics et de l'économie circulaire au service du territoire. »



180,
c'est l'effectif d'ouvriers présents sur le chantier, au pic de son activité, en septembre 2024

258 250 tonnes,
telle est la nouvelle capacité de traitement du CVE, contre 178 250 précédemment.



2500

visiteurs devraient être accueillis chaque année

400 000 €,

c'est le coût d'aménagement du parcours de visite

NOUVEAU PARCOURS DE VISITE

Un parcours de visite a été réalisé en 2025 pour permettre au grand public de comprendre les enjeux et le fonctionnement de la valorisation énergétique et découvrir la technicité des aménagements du SMDO.

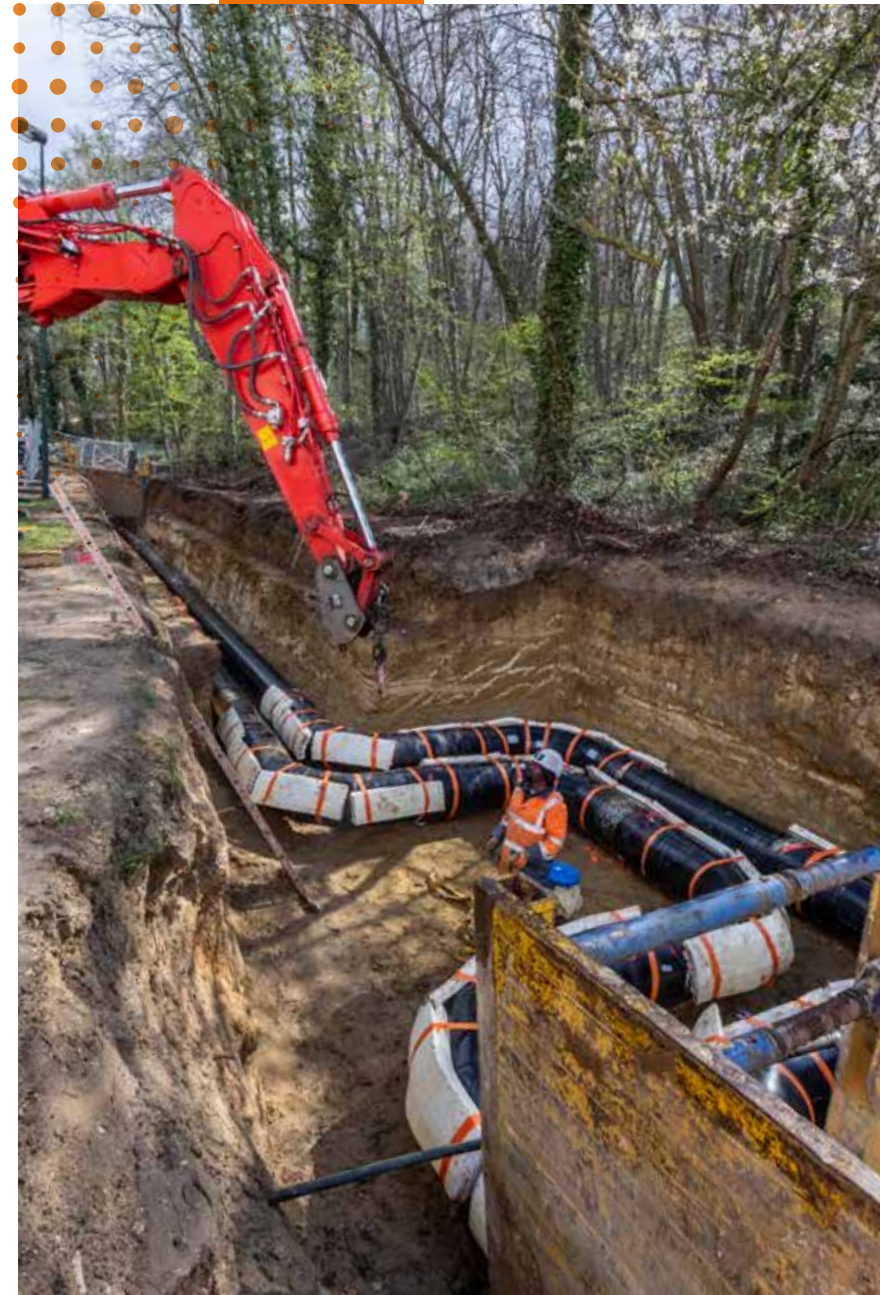
La première salle, au rez-de-chaussée, dans laquelle les visiteurs sont accueillis, plante le décor : au centre, une très grande maquette du département donne à voir l'emplacement des installations (déchetteries, quais de transfert, voies ferrées, Centre de Tri, CVE); sur l'un des murs, une fresque retrace l'histoire du Syndicat, depuis 1996; enfin, une vidéo détaille de façon pédagogique le circuit qu'empruntent les déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation énergétique.

De cette première salle, les visiteurs accèdent à une cage d'escalier décorée de grandes photos du process qui permettent d'appréhender la dimension industrielle de l'activité : le nouveau four avec ses briques réfractaires y est ainsi représenté.

À l'étage, le centre de contrôle a une vue directe et plongeante sur la gigantesque fosse de 9 mètres de large et plus de 30 mètres de haut, dans laquelle sont déversés les déchets. Concentrés, les conducteurs pontiers manient les grappins, qui soulèvent ces déchets pour alimenter l'un des trois fours du CVE, en fonction de leur taux de remplissage respectif qu'ils suivent sur écran.

Une salle dédiée à l'économie circulaire est ornée d'une grande illustration pédagogique qui situe le site dans son contexte géographique, et représente les échanges entre acteurs locaux et partenaires. Une console panoramique fait le lien entre, d'une part, la vue qu'offre la baie vitrée sur le site et la plateforme chimique partenaire, d'autre part, les choix phares du SMDO en matière d'économie circulaire : optimisation du transport, valorisation matière, valorisation énergétique.

Enfin, le public pénètre dans une salle immersive, où une animation lumineuse décrypte de façon ludique le cheminement des déchets; des bornes interactives procurent des informations complémentaires aux plus curieux, sur la production énergétique, les moyens humains ou encore le traitement des fumées.



TRAVAUX EN COURS À CREIL

La mise en service de la troisième ligne du CVE de Villers-Saint-Paul s'inscrit dans un projet de territoire basé sur la valorisation énergétique issue de la combustion des déchets. La construction des réseaux de chaleur dans l'agglomération de Creil Sud Oise (ACSO) atteste du bien-fondé de cette stratégie.

Le chantier qui a démarré en 2025, pour relier le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la chaufferie de Creil, est ambitieux. Les 5000 mètres linéaires de réseau actuellement en chantier vont en effet permettre d'alimenter 6500 nouveaux logements creillois gérés par Oise Habitat. Quelque 14 000 habitants du quartier de la Cavée de Senlis de Creil profiteront ainsi d'une énergie à la fois plus durable et moins coûteuse, la chaufferie étant actuellement alimentée au bois et au gaz, ses coûts de fonctionnement sont rendus très aléatoires par les tensions géopolitiques actuelles.

Titanesque, ce chantier d'un montant de seize millions d'euros exige de passer sous l'Oise et de franchir trois routes départementales, pour relier le CVE et le parc Alata, sur la rive droite de l'Oise, avant de rejoindre la chaufferie de Creil.

Après les logements de Nogent-sur-Oise et de Montataire, respectivement reliés au CVE depuis 2014 et 2023, c'est désormais au tour des communes de Villers-Saint-Paul et de Creil d'être raccordées. À l'horizon 2026, 30 000 habitants bénéficieront de ce processus de valorisation énergétique.



Sophie Mercier

Vice-Présidente du SMDO en charge de la communication

Pourquoi avoir profité de la construction de la troisième ligne pour concevoir ce nouveau parcours de visite ?

Nous voulions absolument, comme pour le Centre de Tri qui dispose d'un parcours de visite très apprécié, mettre en valeur la valorisation énergétique, par souci pédagogique et pour rassurer les habitants. L'objectif de ces visites est par conséquent multiple : il s'agit d'expliquer ce qui se passe une fois qu'on a déposé nos déchets dans la poubelle, afin de mieux responsabiliser les habitants et d'engager un changement de comportement. Les visiteurs commencent toujours par le Centre de Tri avant de visiter le Centre de Valorisation Énergétique, ce qui leur donne une vision d'ensemble, depuis l'importance du geste de tri et du recyclage, jusqu'à la production d'énergie. Enfin, au cours de la visite, ils appréhendent le modèle économique du traitement des déchets et ils mesurent l'attention portée à la sécurité des process. Cet effort de pédagogie est essentiel pour nous. Ça permet de vulgariser, sans cacher les aspects techniques et industriels, et de faire la transparence sur ce qui se passe à l'intérieur de l'usine.

Quelles ont été les priorités dans la conception de ce parcours novateur ?

Nous voulions qu'il complète celui du Centre de Tri, qu'il y ait une cohérence entre les deux. Nous avons donc profité des travaux de la troisième ligne pour moderniser le parcours du CVE. Nous avons réagencé les espaces, en prenant de la surface sur une salle de réunion, afin d'aménager une salle dédiée à l'économie circulaire et cette salle immersive dont nous sommes très fiers. Nous voulions qu'il y ait un effet « waouh » pour les visiteurs en entrant dans cette salle, qui a été conçue par le studio Ad Hoc, qui a remporté l'appel d'offres que nous avons lancé.

L'effet « waouh » est-il réussi ?

Oui et, d'ailleurs, le succès de nos parcours en atteste : les visites, gratuites – qui ne se font que sur réservation –, sont très nombreuses et les délais d'attente sont actuellement de trois mois. Si les scolaires représentent les trois quarts des visiteurs, les associations, les élus, les bailleurs sociaux font aussi partie du public que nous accueillons. »

EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR : UN PROCESSUS GAGNANT-GAGNANT

Jean-Claude Villemain et Philippe Kellner, élus du territoire, témoignent des bénéfices du réseau de chaleur urbain.

Quel regard portez-vous sur le développement du réseau de chaleur autour du CVE ?

Jean-Claude Villemain : Pour nos villes, c'est une opportunité très concrète. L'extension du réseau de chaleur sur Creil permettra à près de 6500 logements d'être alimentés en chauffage et en eau chaude grâce à une énergie locale issue de la valorisation énergétique des déchets. Cela signifie une stabilité du prix de la chaleur pour les habitants, mais aussi un levier intéressant pour l'attractivité économique du territoire.

Pour le SMDO, c'est garantir une excellente performance énergétique de l'installation.

Philippe Kellner : Nous voyons également dans ce projet une dynamique territoriale positive. Le fait de transformer l'énergie produite localement en une ressource utile pour les communes riveraines de l'installation permet de renforcer les coopérations entre collectivités et d'optimiser les infrastructures existantes.

Au-delà des logements, quels impacts économiques peut-on attendre ?

JCV : C'est un avantage intéressant pour les entreprises du territoire. L'extension du réseau va permettre à certains sites industriels ou centres tertiaires d'accéder à une énergie décarbonée avec un prix stable, ce qui est un atout important dans un contexte où les coûts de l'énergie sont très fluctuants. C'est un argument supplémentaire pour soutenir l'activité économique et accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs coûts.

PK : Effectivement, l'énergie est devenue un facteur stratégique pour de nombreuses entreprises. Pouvoir

bénéficier d'une chaleur produite localement peut représenter un avantage concurrentiel. Des acteurs comme l'Ineris, par exemple, pourraient profiter de cette ressource énergétique, ce qui contribue à renforcer l'écosystème économique local.

Ce projet s'inscrit dans une évolution engagée depuis plusieurs années...

JCV : Oui, cette dynamique s'est construite progressivement. Après la mise en service du Centre de Valorisation Énergétique en 2004, la valorisation énergétique s'est développée avec la production d'électricité et de vapeur. La création du réseau de chaleur en 2014 a permis d'alimenter les premiers logements à Nogent-sur-Oise, puis l'extension vers Montataire en 2023 a déjà permis d'augmenter significativement le nombre de logements raccordés.

PK : La troisième ligne permet aujourd'hui de franchir une nouvelle étape. Elle va donner la capacité nécessaire pour étendre le réseau vers de nouveaux quartiers et de nouveaux acteurs économiques, tout en mutualisant les investissements réalisés pour cette infrastructure.

Quel message souhaitez-vous adresser aux habitants et aux acteurs économiques ?

JCV : Que ce projet est avant tout un projet de territoire. Il permet de valoriser localement une ressource énergétique et d'en faire bénéficier les habitants, mais aussi les entreprises.

PK : Et qu'il s'inscrit dans une vision à long terme : développer des solutions énergétiques locales, compétitives et utiles au développement économique du bassin de vie. »

LE FONCTIONNEMENT DU CVE ET DU RÉSEAU DE CHALEUR

ARRIVÉE DES DÉCHETS

1

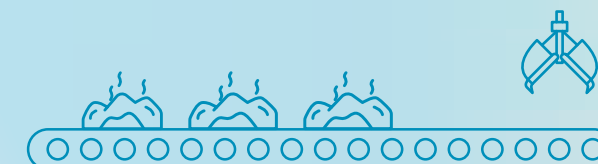
Par camion et par train jusqu'au Centre de Valorisation Énergétique

- 178 250 t/an d'ordures ménagères
- 80 000 t/an d'encombrants, de déchets industriels et de refus de tri



DÉPOSE DES DÉCHETS DANS LA FOSSE POUR UNE BONNE COMBUSTION

2



Puis chargement de la trémie d'alimentation en direction des fours chaudières

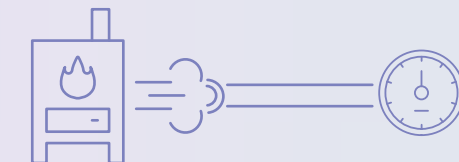
3

DÉBUT DE LA COMBUSTION



Elle permet de chauffer les tuyaux remplis d'eau de la chaudière, ce qui va créer de la vapeur mise sous pression.

1 000 degrés en moyenne dans les fours



UTILISATION DE LA VAPEUR

4



Alimentation de la plateforme chimique voisine du CVE



Acheminement vers les chaufferies qui alimentent les réseaux de chauffage urbains des communes de Nogent-sur-Oise, Montataire, Villers-Saint-Paul et Creil

30 000 habitants
38 % de la population du bassin creillois



Transformation en électricité :

- auto-consommation du CVE
- revente du surplus produit au réseau de transport d'électricité

5

ÉVACUATION DES MÂCHEFERS

Résidus solides issus de la combustion qui seront recyclés en sous-couche routière



TRAITEMENT DES FUMÉES PAR FILTRATION

Récupération de résidus générés par le traitement thermique

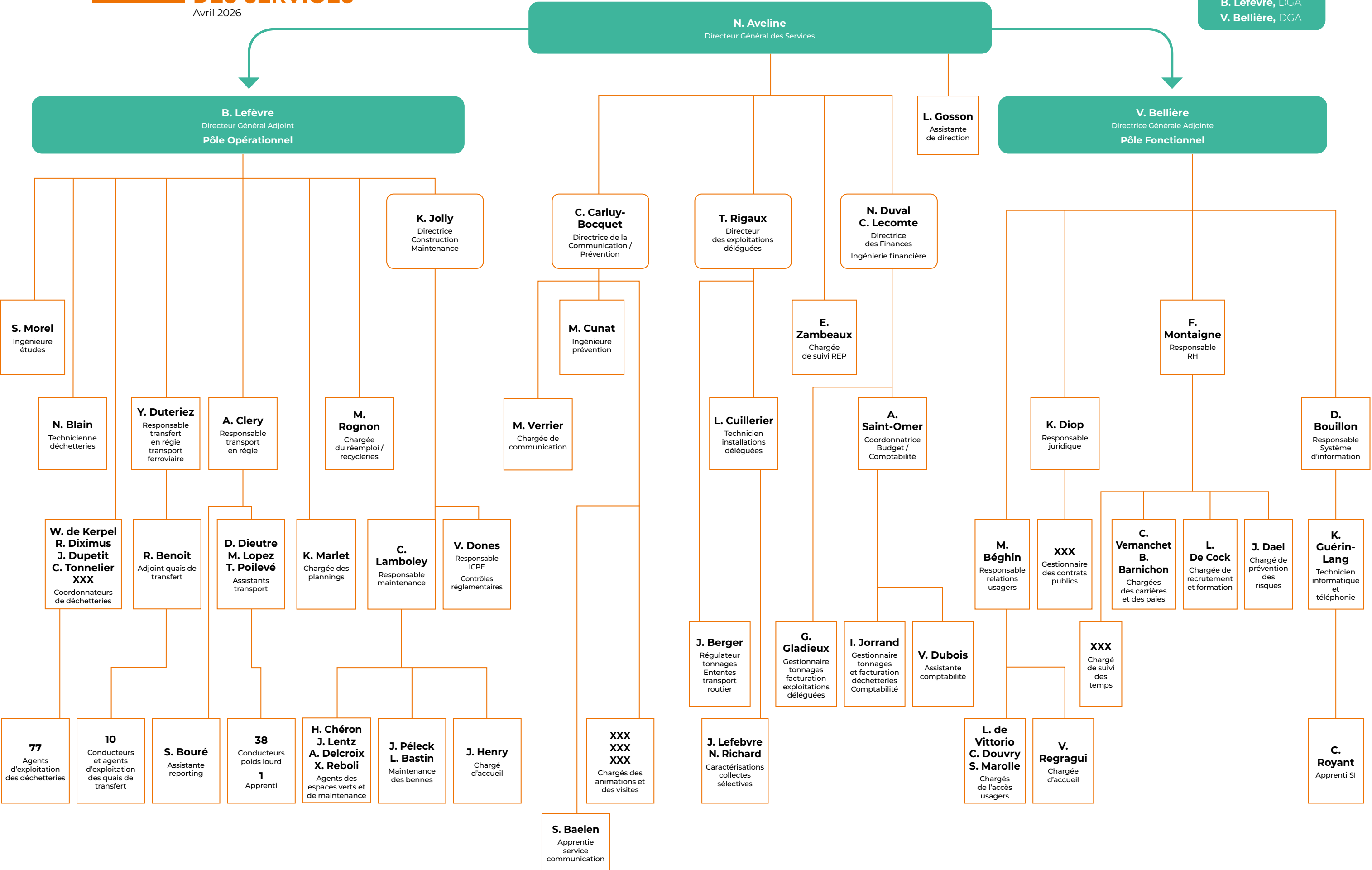


Ensuite, évacuation des fumées par une cheminée en constante surveillance

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Avril 2026

Comité de Direction
N. Aveline, DGS
B. Lefèvre, DGA
V. Bellière, DGA

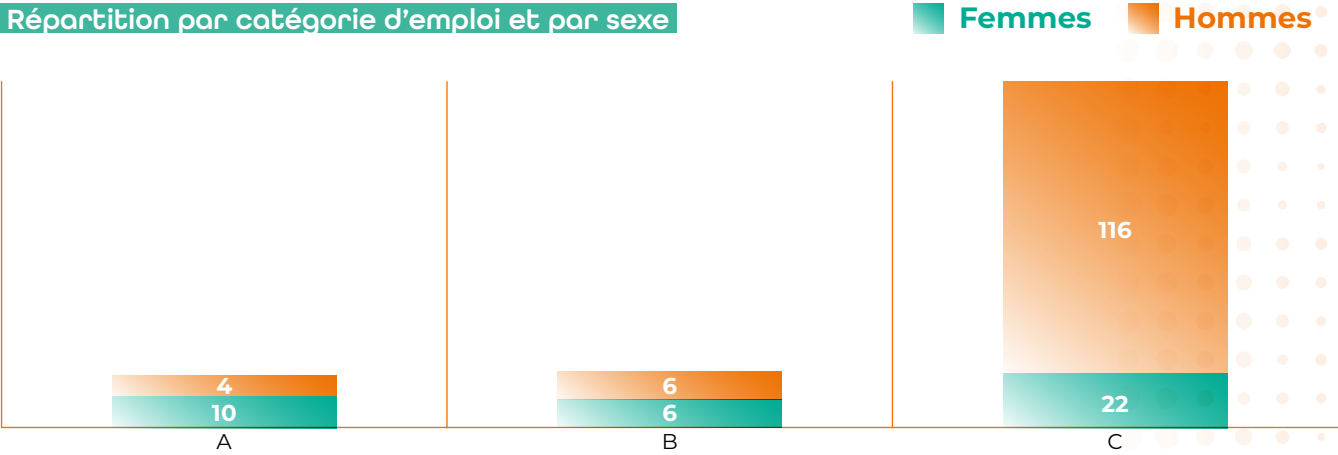


NOS AGENTS, UNE FORCE POUR LE SYNDICAT

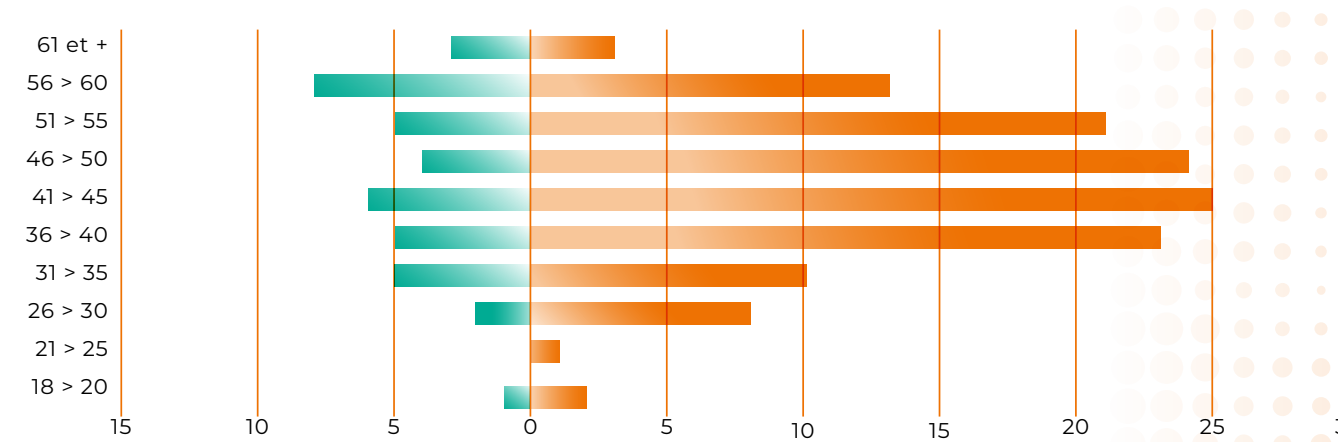
Le SMDO compte 191 postes ouverts au budget, dont 166 étaient pourvus au 31 décembre 2025.
À ces effectifs s'ajoutent trois apprentis, non intégrés aux effectifs permanents.
La pyramide des âges a été établie sur la base des postes permanents pourvus au 31 décembre 2025, auxquels ont été ajoutés les trois apprentis.

Les postes occupés en 2025 se répartissent comme suit :

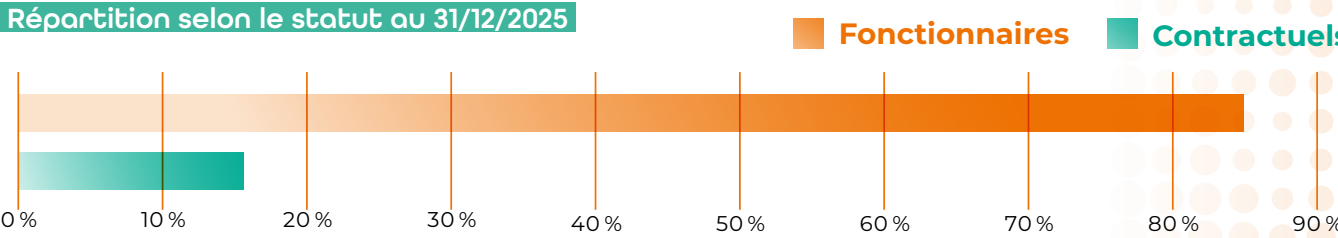
Répartition par catégorie d'emploi et par sexe



Répartition selon une pyramide des âges des agents du SMDO au 31/12/2025



Répartition selon le statut au 31/12/2025



SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)

PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
CS 30316 – 60203 COMPIÈGNE CEDEX
www.smdoise.fr

LA CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE



Nos installations

- 1 Centre de Tri pour TOUS les emballages et TOUS les papiers
- 1 Centre de Valorisation Énergétique
- Transport ferroviaire des déchets
- 2 Centres logistiques
- 3 Quais de transfert route/rail
- 1 Quai de transfert route/rail (en projet)
- 4 Quais de transfert routiers
- 40 Déchetteries SMDO (quais hauts et quais bas)
- 11 Déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard
- 10 Recycleries
- Boutiques Emmaüs



792 108
habitants



473 086 t
de déchets ménagers



19
intercommunalités



597 kg
par habitant

sycotom
MÉTROPOLIS
PARISIENNE

Sigidurs

smilom
SEINE-ET-MARNE

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS



Philippe MARINI

Président du SMDO
Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Vice-Présidents du SMDO



Jean-Claude VILLEMMAIN

1^{er} Vice-Président
Communauté
d'Agglomération Creil
Sud Oise



Olivier DE BEULE

Communauté
de Communes
du Plateau Picard



Jean-François CROISILLE

La Vallée Dorée :
Communauté
de Communes
du Liancourtois



Jean-Jacques DUMORTIER

Communauté de
Communes Thelloise



Arielle FRANÇOIS

Agglomération
de la Région
de Compiègne



Daniel GAGE

Communauté
de Communes
du Pays de Valois



Bernard HELLAL

Agglomération
de la Région
de Compiègne



Laurent LEFÈVRE

Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



Béatrice LEJEUNE

Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



René MAHET

Communauté
de Communes
du Pays des Sources



Jacky MÉLIQUE

Communauté
de Communes
Senlis Sud Oise



Sophie MERCIER

Communauté
de Communes
de la Plaine d'Estrées



Franck MINÉ

Communauté
de Communes
du Clermontois



Corry NEAU

Communauté
de Communes
de l'Aire Cantilienne



Isabelle ROSE-MASSEIN

Communauté
d'Agglomération
Creil Sud Oise

Membres du bureau du SMDO



Sandrine DAUCHELLE

Communauté
de Communes
du Pays Noyonnais



François DESHAYES

Communauté
de Communes
de l'Aire Cantilienne



Jean-Michel DUDA

Communauté
de Communes
du Pays de Bray



Bertrand GERNEZ

Communauté
de Communes
du Vexin-Thelle



Jean-Pierre HAUDRECHY

Communauté de
Communes
du Pays de Valois



Philippe KELLNER

Communauté
de Communes des Pays
d'Oise et d'Halatte



Yannick MATURA

Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



Abdelafid MOKHTARI

Communauté de
Communes des Sablons



Emmanuel PERRIN

Communauté
d'Agglomération
Creil Sud Oise



Jean PUPIN

Communauté
de Communes
de l'Oise Picarde



Franck SUPERBI

Communauté
de Communes
des Lisières de l'Oise



Pascal WAWRIN

Communauté
de Communes
Thelloise

Membres parlementaires



Alexandre OUIZILLE

Sénateur de l'Oise



Sylvie VALENTE LE HIR

Sénatrice de l'Oise

Commissions obligatoires

Commission d'appel d'offres

Présidente : Mme ROSE-MASSEIN

Commission de délégation de service public

Présidente : Mme FRANÇOIS

Commission consultative des services publics locaux

Président : M. LEFÈVRE

Commission de contrôle des comptes

Présidente : Mme NEAU

Comité Social Territorial

Président : M. HELLAL

Commissions Facultatives

Commission interface collecte/traitement + Oise-les-Vallées

Président : M. HELLAL

Commission suivi du Centre de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur

Président : M. MAHET

Commission communication

Présidente : Mme MERCIER

Commission déchetteries et encombrants – Éco-organismes des déchetteries

Président : M. GAGE

Commission écopôle de Bresles

Présidente : Mme LEJEUNE

Commission entente (Valor'Aisne, SMITOM 77, Sigidurs-Syctom de Paris, SMÉDAR)

Président : M. MÉLIQUE

Commission des finances

Présidente : Mme NEAU

Commission MAPA

Président : M. DUMORTIER

Commission prévention et économie circulaire

Président : M. MINÉ

Commission transport et quais de transfert

Président : M. VILLEMMAIN

Commission travaux

Président : M. PUPIN

Commission tri et collecte sélective – Éco-organisme Citeo

Président : M. DE BEULE

Commission valorisation organique et biodéchets

Président : M. CROISILLE



Philippe MARINI

Maire de Compiègne
et Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne

Vice-Présidents du SMDO



Omar YAQOUB

1^{er} Vice-Président
Maire de Creil
et Président de
l'Agglomération
Creil Sud Oise



Olivier de BEULE

Maire de Gannes
et Président de la
Communauté de
Communes du
Plateau Picard



Jean-Jacques DUMORTIER

Maire de Boran-sur-
Oise et Vice-Président
de la Communauté de
Communes Thelloise



Arielle FRANCOIS

Maire-Adjointe
de Compiègne
et Conseillère
communautaire de
l'Agglomération de la
Région de Compiègne



Daniel GAGE

Maire d'Orrouy et
Vice-Président
de la Communauté
de Communes
du Pays de Valois



Bernard HELLAL

Maire de Margny-
lès-Compiègne et
Vice-Président de
l'Agglomération de
Compiègne



Béatrice LEJEUNE

Maire de Bailleul-
sur-Thérain et
Vice-Présidente de
la Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



Christophe FUMERY

Maire de Bresles
et Conseiller
communautaire
de la Communauté
d'Agglomération
du Beauvaisis



René MAHET

Maire de Lataule
et Président de la
Communauté de
Communes du Pays
des Sources



Philippe KELLNER

Maire de Verneuil-en-
Halatte et Vice-Président
de la Communauté de
Communes des Pays
d'Oise et d'Halatte



Sophie MERCIER

Maire de Rémy et
Présidente de la
Communauté de
Communes de la
Plaine d'Estrées



Franck MINÉ

Conseiller municipal de
Clermont et Conseiller
communautaire de
la Communauté
de Communes
du Clermontois



Alain SABATIER

Maire-Adjoint de Plailly
et Vice-Président
de la Communauté
de Communes de
l'Aire Cantilienne



Jean-François CROISILLE

Maire de Labryère
et Vice-Président de
la Communauté de
Communes de la
Vallée Dorée



Khalid CHARKI

Maire-Adjoint de
Villers-Saint-Paul et
Vice-Président de
l'Agglomération Creil
Sud Oise

Membres du bureau du SMDO



Antoine SALITOT

Conseiller Municipal
de Beauvais et
Vice-Président de
la Communauté
d'Agglomération du
Beauvaisis



Abdelafid MOKHTARI

Maire de Méru et
membre du bureau
de la Communauté de
Communes des Sablons



Franck SUPERBI

Maire de Bitry
et Président de la
communauté de
communes des
Lisières de l'Oise



Nathanaël ROSENFELD

Maire d'Orry-la-
Ville et Président
de la Communauté
de Communes de
l'Aire Cantilienne



Didier DOUCET

Maire de Lagny-le-
Sec et Président de
la Communauté de
Communes du
Pays de Valois



Pascal DOLLE

Maire de Bussy
et Président de la
Communauté de
Communes du
Pays Noyonnais



Christophe DIOT

1^{er} adjoint au Maire
de Cuigy-en-Bray et
Vice-Président de la
Communauté de
Communes du Pays
de Bray



Sarah HINQUE

Conseillère Municipale
de Senlis et Vice-
Présidente de la
Communauté de
Communes de Senlis
Sud Oise



Mohamed CAHOUC

Maire-Adjoint de
Creil et Conseiller
Communautaire de
l'Agglomération Creil
Sud Oise



Pascal WAWRIN

Maire de Villers-Saint-
Sépulcre et Conseiller
Communautaire de
la Communauté de
Communes Thelloise



Hervé DESSEIN

Maire de Lavilletertre
et Vice-Président
de la Communauté
de Communes du
Vexin-Thelle



Mikaël FEIGUEUX

Maire de Froissy et
Vice-Président de
la Communauté de
Communes de
l'Oise Picarde

Membre parlementaire



Alexandre OUIZILLE

Sénateur de l'Oise

Commissions obligatoires

Commission d'appel d'offres

Président : M. Omar YAQOUB
(ACSO)

Commission de Délégation de Service Public (DSP)

Président : Mme Arielle FRANÇOIS
(ARC)

Commission Consultative des Service Publics Locaux (CCSPL)

Président : Christophe FUMERY
(CAB)

Commission de Contrôle des Comptes

Président : Bernard HELLAL
(ARC)

Comité social territorial (CST)

Président : Alain SABATIER
(CCAC)

Commissions facultatives

Commission communication

Présidente : Mme Sophie MERCIER
(CCPE)

Commission déchetteries

Président : M. Daniel GAGE
(Pays de Valois)

Commission ententes intercommunales

Président : M. Jean-François CROISILLE
(La Vallée Dorée)

Commission des finances

Président : M. Bernard HELLAL
(ARC)

Commission interface collecte et traitement

Présidente : Mme Béatrice LEJEUNE
(CAB)

Commission MAPA

Président : M. Jean-Jacques DUMORTIER
(Thelloise)

Commission prévention

Président : M. Franck MINÉ
(Clermontois)

Commission réseau de chaleur

Président : M. Philippe KELLNER
(Oise et Halatte)

Commission suivi du centre de tri

Président : M. Olivier DE BEULE
(Plateau Picard)

Commission suivi du CVE

Président : M. René MAHET
(Pays des Sources)

Commission transport et transfert

Président : M. Khalid CHARKI
(ACSO)

Communauté de Communes du Pays Noyonnais

M. Pascal DOLLE
M. Fabrice FOUCHER
M. Bruno GONCALVES
M. Eric GUERIN
M. Marc TALON

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

M. Sébastien BERTHE
M. Christopher CAMMERMAN
M. François DROUIN
M. Philippe KELLNER
M. Denis MESSIO

Communauté de Communes du Pays des Sources

M. Francis CORMIER
M. Thierry LACROIX
M. René MAHET
M. Guillaume PINEL

Communauté de Communes du Liancourtois

M. Jean-François CROISILLE
M. Jean-François MAGUET
M. Philippe SOYER
M. Gilles TARDIF

**Agglomération de la Région de Compiègne
et de la Basse Automne**

Mme Emmanuelle BOUR
M. Jean DESESSART
M. Jean-Pierre DESMOULINS
M. Xavier DE VALENCE
M. Eric DE VALROGER
Mme Arielle FRANÇOIS
M. Bernard HELLAL
M. Jean-Pierre LEBOEUF
M. Xavier LOUVET
M. Philippe MARINI
Mme Sidonie MUSELET
M. Romuald SEELS

Communauté de Communes du Pays de Valois

M. Michel COLLARD
Mme Dominique DANNEEL
M. Didier DOUCET
M. Daniel GAGE
M. Jean-Pierre HAUDRECHY
M. Gabriel MELAIMI
M. Georges MOREIRA
M. Stéphane PETERS

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

M. Jean-Pierre BOSINO
Mme Karima BOUHAMIDA
M. Mohamed CAHOUC

M. Martial CARBON
M. Marc CHAMBON
M. Khalid CHARKI
Mme Léa KAYA
M. Alexandre OUIZILLE
M. Mounir RECHIDI
M. Abdelaziz RIFI SAIDI
Mme Céline TURPIN
M. Omar YAQOOB
M. Amir ZAFAR

Communauté de Communes des Sablons

M. Olivier CROISIC
Mme Catherine HERMAN
M. Hervé LE MAREC
Mme Julie MEGRET
M. Abdelafid MOKHTARI
M. Sébastien YTASSE

Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

M. François DESHAYES
M. Daniel DRAY
M. Jacques FABRE
M. Sébastien FLET-REITZ
M. Nathanaël ROSENFELD
M. Alain SABATIER
Membre à désigner prochainement

Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

M. Grégory HUCHETTE
Mme Sophie MERCIER
Mme Violaine PIERRE

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

M. Renaud BOURGEOIS
Mme Florence DEMOUY
M. Franck SUPERBI

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

M. Jacques DELAMARE
Mme Sarah HINQUE
M. Patrice LAINÉ
M. Bruno SICARD

Communauté de Communes du Plateau Picard

M. Christophe CARRE
M. Olivier COULON
M. Olivier DE BEULE
M. Bernard DUBOUIL
M. Jean-Pierre GOURDOU

Communauté de Communes Thelloise

M. Benoît BIBERON
M. Eric BRETON
M. Bruno CAFFIER
M. Rafaël DA SILVA
M. Mickaël DEQUIN
M. Pierre DESLIENS
M. Jean-Jacques DUMORTIER
M. Daniel VEREECKE
M. Pascal WAWRIN

Communauté de Communes du Clermontois

M. Christophe CHEMIN
M. Yves COFFINEAU
M. Franck DERUEM
M. Franck MINÉ
Mme Ghislaine SORBARA
M. Didier THIBERGE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Mme Sophie BELLEPERCHE
M. Laurent DELAERE
M. Christophe DE L'HAMAÏDE
M. Sylvain FRESNOY
M. Christophe FUMERY
M. Laurent LEFEVRE
Mme Béatrice LEJEUNE
M. Mamadou LY
M. Yannick MATURA
M. Eric MICLOTTE
Mme Malgorzata MISTARZ
M. Olivier PELLERIN
M. Michel ROUTIER
M. Antoine SALITOT
M. Maxime VAILLANT

Communauté de communes de l'Oise Picarde

M. Stéphane CUVILLIER
M. Mikaël FEIGUEUX
M. Eric TOURAIN

Communauté de Communes Pays de Bray

M. Christophe DIOT
M. Dominique LOISEAU
M. Philippe RUBIN

Communauté de Communes du Vexin Thelle

M. Hervé DESSEIN
M. Sylvain LE CHATTON
M. Laurent STEINER